39e année — T. LIV

N° 1262 — 13 octobre 1957

LA DOCUMENTATION



CATHOLIQUE

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C. C. P. PARIS 1668

★ PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ★

"L'ÉGLISE MISSIONNAIRE
TEND DE CHAQUE CHRÉ-
EN UNE SYMPATHIE
LAIRÉE ET ACTIVE."

JOURNÉE MISSIONNAIRE (20 octobre)

Allocution du Saint-Père : le veuvage chrétien

Allocution de S. Em. le cardinal Ottaviani à Lisieux

Événements et Informations

AOUT 1957

JEUDI 29. — A Saint-Joseph (**Ile de la Réunion**), mort de M. Raphaël Babet, député (U. D. S. R.) de la Réunion.

— **A l'étranger.** — A **Lisle** (**Illinois, Etats-Unis**), ouverture, jusqu'au 5 septembre, à l'abbaye bénédictine Saint-Procope, du IIe Congrès unioniste en Amérique. Y prennent part les cardinaux Stricht, Tien et Cicognani, NN. SS. les évêques Brizgys, Morkowsky, Bohachewsky, Rozman, Mc Namara, Atkielski, O'Brien, les Abbés bénédictins Ondrak, Benkert, Schappler, ainsi que de nombreux étudiants, prêtres et laïcs. D'éminents professeurs de Rome et des Universités catholiques y exposeront les différents aspects du problème du retour à Rome des Eglises orientales séparées.

— A **Santiago du Chili**, M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, préside la Conférence des ambassadeurs de France en Amérique latine. A l'ordre du jour : les problèmes économiques et culturels, le marché commun européen, l'Algérie.

— A **Rome**, ouverture du premier Conseil international de la J. O. C. 356 participants : les 16 membres du bureau international provisoire et 340 délégués de 85 pays.

— A **Londres**, à la Conférence du désarmement, M. Zorine, délégué soviétique, rejette, avant tout examen, le plan d'ensemble présenté par les Occidentaux.

— Aux **Etats-Unis**, le Sénat vote la loi pour la protection des droits civiques. Par cette loi, se trouve garanti, aux noirs des Etats du Sud, l'exercice du droit de vote.

— A **Koenigstein (Allemagne)**, ouverture, jusqu'au 1er septembre, du VIIe Congrès de l'Eglise du silence, qui traitera de la situation de l'Eglise catholique dans les pays situés au-delà du « rideau de fer ». Ces pays y seront représentés par NN. SS. Bucko, Padolski et Sloskans et quelque 500 prêtres et laïcs des pays orientaux. D'éminents professeurs et ecclésiastiques y prendront la parole.

— En **Hongrie**, un communiqué officiel du gouvernement annonce que NN. SS. Badalik, évêque de Veszprem, et Petery, évêque de Vacz, sont assignés à résidence forcée dans le petit village de Hejce et privés du droit d'exercer leurs fonctions.

— Mort de Mgr Louis Delmotte, évêque titulaire d'Abila Lysaniae, âgé de 65 ans. Elu évêque de **Tournai (Belgique)** le 24 janvier 1940, il avait démissionné, pour raison de santé, le 8 juillet 1945.

VENDREDI 30. — A **Versailles**, ouverture, jusqu'au 1er septembre, du Conseil national du Mouvement familial rural (M. F. R.). Il examinera notamment les problèmes actuels du monde rural, les perspectives d'action du Mouvement, l'avenir et l'orientation des jeunes, le problème du travail féminin. 400 dirigeants et dirigeantes sont assemblés.

— Publication au **Journal Officiel** (Lois et décrets, n° 201) du décret du 26 août 1957, modifiant les dispositions du décret du 2 novembre 1955 pour l'application de la loi du 6 août 1955, instituant l'allocation « de la mère au foyer » dans l'agriculture.

— A **Bordeaux**, ouverture, aujourd'hui et demain, du Congrès des professeurs d'aveugles. Plus de 100 professeurs français et étrangers y étudient les problèmes de l'enseignement, du développement intellectuel et de l'adaptation professionnelle de l'aveugle.

A l'étranger. — A **Monaco**, jusqu'au 1er septembre, ouverture de la 7e Assemblée de l'Académie internationale du Tourisme, présidée par M. Boucoirai directeur général du Tourisme français.

— En **U. R. S. S.**, nomination de M. Moloto comme ambassadeur soviétique auprès de la République populaire de Mongolie.

— En **Italie**, à San-Cassiano, la dépouille de Benito Mussolini est remise à sa veuve, Mme Rachele Mussolini. Elle sera inhumée dans le cimetière de Predappio, sa ville natale.

— En **Angleterre**, le pilote anglais Michaël Randrup, à bord d'un bombardier Canberra, monte 21 336 mètres et bat le record mondial d'altitude en avion.

— A **Saïgon**, le tribunal militaire condamne à mort 8 des 23 accusés poursuivis pour complicité avec les rebelles Binh Xuyen, dont M. Nguyen Huu-Thuan, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française.

— En **Argentine**, au cours de la première session préparatoire de la « Convention pour la réforme constitutionnelle », réunie à l'Université de Santa Fe, 70 députés de l'Union civique radicale intransigeante (gauche radicale) démissionnent de l'Assemblée constituante, qui comprend 205 membres.

SAMEDI 31. — Ouverture, jusqu'au 8 septembre des Jeux universitaires de Paris, organisés par l'Union nationale des étudiants de France (U. N. E. F.), à l'occasion de son cinquantenaire. 1 800 athlètes, jeunes gens et jeunes filles, venus de 38 pays, dont, pour la première fois, une importante participation asiatique, s'y mesureront dans sept disciplines sportives.

— A **Vichy**, jusqu'au 29 août, ouverture d'un colloque international pédagogique et médico-social avec la participation de médecins, d'éducateurs, de sociologues, de psychologues français et étrangers. Thème : « Dépersonnalisation et déshumanisation dans le monde contemporain ». Parmi les conférenciers, on remarque, du côté français, le Dr Aujoulat, le pasteur Boegner, l'abbé Pierre.

A l'étranger. — Entrée en vigueur de la Constitution du nouvel Etat de la Fédération malaise. Quoique la population soit en majorité musulmane (il n'y a que 2 pour 100 de chrétiens), elle garantit la liberté religieuse. Il y a, en **Malaisie**, 130 000 pratiquants dans les trois diocèses de Malacca-Singapour, Kuala-Lumpur et Penang. 25 pour 100 des écoles sont tenues par l'Eglise. Le communisme a été déclaré hors la loi.

— Par 38 voix contre 17 et 1 abstention, la Chambre libanaise vote la confiance au nouveau gouvernement formé par M. Sami Solh.

— Le bulletin de l'Agence **Fides** annonce la nomination, le 13 juillet dernier, par S. S. Pie XII du R. P. Jean Marin Van Der Burgt, Capucin comme évêque titulaire d'Abila de Palestine et vicaire apostolique de **Pontianak (Bornéo, Indonésie)**.

— Annonce de la mort de Mgr Antoine Oomen des Missionnaires d'Afrique, évêque titulaire de Zattara, âgé de 81 ans. Il avait été élu premier vicaire apostolique de **Mwanza (Afrique orientale anglaise)**, le 11 avril 1929 ; démissionnaire pour raison de santé, en 1948, il était revenu dans le vicariat où il exerçait comme simple missionnaire.

— Annonce de la mort du professeur Otto Suhr bourgmestre de **Berlin-Ouest**, âgé de 63 ans. Il avait succédé au Dr Schreiber le 11 janvier 1955. Il appartenait au parti social-démocrate. Il dirigeait la haute école allemande de politique. Elu président du Bundesrat le mois dernier, il devait prendre ses fonctions la semaine prochaine.

(*suite col.* 1341)

La Documentation Catholique

39e année — T. LIV Numéro 1262 — 13 octobre 1957

La grandeur du veuvage chrétien

Allocution de S. S. Pie XII (16-9-1957)

Le Saint-Père a reçu en audience les participants aux Journées familiales internationales organisées par l'Union internationale des organismes familiaux, guidés par leur président, M. Xavier Ryckmans, et leur a adressé l'allocution suivante dans laquelle il a développé en des termes très élevés le thème de leur Congrès : la famille privée de père (1).

Nous accueillons bien volontiers les congressistes qui participent aux « Journées familiales internationales », organisées par l' « Union internationale des Organismes familiaux ». Au cours des années précédentes, vous avez étudié nombre de problèmes économiques, sociaux ou éducatifs intéressant la vie des familles ; Nous vous exprimons Nos félicitations pour les résultats obtenus et les améliorations que vous avez pu déterminer dans un domaine qui Nous tient fort à cœur.

Vous abordez cette année un sujet qui mérite certes la plus vive sollicitude et la sympathie agissante de tous : celui des familles privées de père. Sujet auquel jusqu'ici on n'a pas prêté assez d'attention, en partie à cause de l'impuissance même où se trouvent ces foyers sur le plan de l'action sociale. Aussi appartient-il à des organismes tels que le vôtre d'entreprendre l'examen systématique des conditions de vie toujours pénibles, et parfois écrasantes, qui pèsent sur les veuves et les orphelins. Rassemblant d'abord dans une enquête préalable les informations statistiques sur le nombre et la situation de ces familles, vous avez cherché à tracer un tableau de leur condition juridique ; puis, sur la base de ces données, vous abordez les problèmes économiques, professionnels, psychologiques et éducatifs qui les concernent. Nous espérons que les résultats de ces recherches et discussions ne tarderont pas à se manifester et qu'ils seront désormais, chez tous ceux qui travaillent à améliorer le sort des familles les plus éprouvées, le point de départ d'une action sérieuse et prolongée pour remédier, dans la mesure du possible, à tant de souffrances toujours vives.

Sans traiter expressément les questions que vous étudiez, Nous Nous proposons de dire ici quelques mots sur le problème spirituel et religieux du veuvage et de préciser les attitudes intérieures et les dispositions qui conviennent à la veuve chrétienne et commandent l'orientation de sa vie. Nous pensons surtout avec une paternelle sollicitude à celles qui, jeunes encore, ont la charge d'une famille à élever et sont donc les plus lourdement frappées par la disparition de leur mari.

Une très lourde croix, qu'une résignation passive ne peut aider a porter

On remarque souvent que le mot même de « veuve » évoque, chez ceux qui l'entendent, une impression de tristesse et même une sorte d'éloignement ; aussi d'aucunes se refusent à le porter et s'efforcent par tous les moyens de faire oublier leur condition, sous prétexte qu'elle humilie, excite la commisération, les met dans un état d'infériorité dont elles veulent s'évader et effacer jusqu'au souvenir. Réaction normale aux yeux de beaucoup, mais, disons-le bien clairement, réaction peu chrétienne ; elle comporte sans doute un mouvement d'appréhension plus ou moins instinctif devant la souffrance, mais trahit aussi une ignorance des réalités profondes.

Quand la mort frappe un chef de famille dans la force de l'âge et l'enlève à son foyer, elle plante en même temps au cœur de l'épouse une croix très lourde, une douleur ineffaçable, celle de l'être à qui on arrache la meilleure part de lui-même, la personne aimée qui fut le centre de son affection, l'idéal de sa vie, la force calme et douce sur laquelle il était si rassurant de s'appuyer, le consolateur capable de comprendre toutes les peines et de les apaiser. Soudain, voici que la femme se trouve affreusement seule, délaissée, pliée sous le poids de sa douleur et des responsabilités qu'elle doit affronter : comment assurer sa subsistance et celle de ses enfants ? Comment résoudre le cruel dilemme : s'occuper des siens ou quitter la maison pour aller gagner son pain quotidien ? Comment conserver son indépendance légitime malgré les recours nécessaires à l'aide de proches parents ou d'autres familles ? Il suffit d'évoquer ces questions pour comprendre à quel point l'âme de la veuve éprouve une sensation d'accablement et parfois de révolte devant l'immensité de l'amertume qui l'abreuve, de l'angoisse qui l'enserre comme d'une infranchissable muraille. Aussi certaines s'abandonnent à une sorte de résignation passive, perdent le goût de vivre, refusent de sortir de leur souffrance, tandis que d'autres, au contraire, tâchent d'oublier et

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 18 septembre 1957. Les sous-titres sont de notre rédaction.

se créent des alibis qui les dispensent d'affronter loyalement et courageusement leurs vraies responsabilités.

Une prolongation des graces du Mariage et la préparation de leur épanouissement dans la lumière de Dieu

Aux premiers siècles de l'Eglise, l'organisation des communautés chrétiennes assignait aux veuves un rôle particulier. Le Christ durant sa vie mortelle leur témoignait une bienveillance spéciale et les apôtres, après lui, les recommandent à l'affection des chrétiens et leur tracent des règles de vie et de perfection. Saint Paul décrit la veuve comme « celle qui a mis son espoir en Dieu et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières ». (*I Tim.,* v, 5.)

Bien que l'Eglise ne condamne pas les secondes noces, elle marque sa prédilection pour les âmes qui veulent rester fidèles à leur époux et au symbolisme parfait du sacrement de Mariage. Elle se réjouit de voir cultiver les richesses spirituelles propres à cet état. La première de toutes, Nous semble-t-il, est la conviction vécue que, loin de détruire les liens d'amour humain et surnaturel contractés par le Mariage, la mort peut les perfectionner et les renforcer. Sans doute, sur le plan purement juridique et sur celui des réalités sensibles, l'institution matrimoniale n'existe plus ; mais ce qui en constituait l'âme, ce qui lui donnait vigueur et beauté, l'amour conjugal avec toute sa splendeur et ses vœux d'éternité, subsiste, comme subsistent les êtres spirituels et libres qui se sont voués l'un à l'autre. Quand l'un des conjoints, libéré des attaches charnelles, entre dans l'intimité divine, Dieu le délivre de toute faiblesse et de toutes les scories de l'égoïsme ; il invite aussi celui qui est resté sur terre à s'établir dans une disposition d'âme plus pure et plus spirituelle. Puisque l'un des époux a consommé son sacrifice, ne faut-il pas que l'autre accepte de se détacher davantage de la terre et de renoncer aux joies intenses, mais fugaces, de l'affection sensible et charnelle qui liait l'époux au foyer et accaparait son cœur et ses énergies ? Par l'acceptation de la croix, de la séparation, du renoncement à la présence chère, il s'agit maintenant de conquérir une autre présence, plus intime, plus profonde, plus forte. Une présence qui sera aussi purifiante, car celui qui voit Dieu face à face ne tolère pas en ceux qu'il a le plus aimés pendant son existence terrestre le repliement sur soi, le découragement, les attachements inconsistants. Si déjà le sacrement de Mariage, symbole de l'amour rédempteur du Christ pour son Eglise, applique à l'époux et à l'épouse la réalité de cet amour, les transfigure, les rend semblables l'un au Christ qui se livre pour sauver l'humanité, l'autre à l'Eglise rachetée qui accepte de participer au sacrifice du Christ, alors le veuvage devient en quelque sorte l'aboutissement de cette consécration mutuelle ; il figure la vie présente de l'Eglise militante privée de la vision de son époux céleste, avec qui cependant elle reste indéfectiblement unie, marchant vers lui dans la foi et l'espérance, vivant de cet amour qui la soutient dans toutes ses épreuves et attendant impatiemment l'accomplissement définitif des promesses initiales.

Telle est la grandeur du veuvage quand il est vécu comme le prolongement des grâces du Mariage et la préparation de leur épanouissement dans la lumière de Dieu. Quelle pauvre consolation humaine pourrait jamais égaler ces merveilleuses perspectives ? Mais aussi faut-il mériter d'en pénétrer le sens et la portée, et demander cette compréhension par une prière humble, attentive, et par l'acceptation courageuse des volontés du Seigneur.

Le pardon rédempteur pour l'époux qui a fait souffrir

Il est relativement facile pour une femme qui vit intensément son christianisme et dont le mariage n'a jamais connu de crises graves de s'élever jusque-là. Mais d'aucunes ont traversé, dans leur vie conjugale, des périodes pénibles à cause de l'incompréhension ou de l'inconduite de leur époux ; d'autres ont résisté héroïquement pour ne pas déserter un foyer qui ne leur apportait que déceptions, humiliations, épuisement physique et moral. La mort du conjoint peut apparaître dans ces cas comme une libération providentielle d'un joug devenu trop lourd.

Et cependant, devant le mystère de la mort et des jugements divins, au souvenir des promesses de miséricorde et de résurrection qu'apporte la révélation chrétienne, l'épouse malheureuse et non coupable ne peut nourrir d'autres sentiments que ceux du Christ lui-même devant les hommes pécheurs : celui du pardon volontaire, celui de l'intercession généreuse. Les blessures du passé, les souvenirs attristants deviennent alors un moyen efficace de rachat ; offerts à Dieu pour l'âme du défunt, mort dans la charité du Christ, ils expient pour ses fautes et hâtent pour lui la vision béatifique. Une telle attitude, inspirée par un sens profond de l'union conjugale et de sa valeur de rédemption, n'est-elle pas la seule solution authentiquement chrétienne capable de guérir les plaies encore saignantes, d'effacer amertume et vains regrets et de restaurer ce qui semblait irrémédiablement perdu ?

Comme il serait erroné, par contre, de profiter du veuvage pour s'affranchir de la réserve et de la prudence qui conviennent aux femmes seules et s'abandonner aux vanités d'une vie facile et superficielle. C'est méconnaître la faiblesse du cœur humain, trop avide de peupler une solitude ingrate, et les périls de fréquentations apparemment inoffensives, mais sanctionnés trop souvent par des chutes regrettables.

La nécessité de cultiver sa vie spirituelle

Aussi souhaitons-Nous vivement que les efforts entrepris pour faire comprendre la grandeur du veuvage chrétien soient poursuivis avec persévérance. Nous savons que déjà beaucoup de veuves, dirigées par des guides spirituels compétents et grâce à l'entraide de leurs groupements, se sont ouvertes aux sublimes enseignements de la foi. Que chacune de celles dont le compagnon de route a été rappelé à Dieu se persuade de la nécessité impérieuse de cultiver sa vie spirituelle, si elle veut garder la paix intérieure et faire face sans défaillir à toutes ses tâches. Qu'elle ne laisse passer aucun jour sans s'accorder

un temps de recueillement, quelques moments privilégiés où elle se sentira plus près du Seigneur et plus près de celui qui continue à veiller sur elle et sur son foyer. Qu'elle se réserve aussi chaque année quelques jours consacrés plus exclusivement à la réflexion et à la prière, loin du bruit, des soucis quotidiens tellement accablants. Elle y trouvera une sécurité inexprimable qui illuminera toutes ses décisions et lui permettra d'assumer avec fermeté ses responsabilités de chef de famille. Cette prière s'accompagnera, il va sans dire, de la pratique sacramentelle, de la participation à la liturgie et de la mise en œuvre des autres moyens de sanctification qui l'aideront à se défendre des tentations insidieuses, celles du cœur et des sens en particulier.

Le souvenir de l'absent doit inspirer courage a la veuve dans sa tache d'éducatrice

Dans son foyer, la veuve continuera à pratiquer le don d'elle-même qu'elle a promis au jour de son Mariage. Ses enfants attendent tout d'elle, puisqu'elle tient aussi la place du père. La veuve, de son côté, reporte sur ses enfants l'affection sensible qu'elle donnait à son mari ; elle s'attache tendrement à eux et pourtant, en cela aussi, elle doit rester fidèle à sa mission, faire taire les appels trop pressants d'un cœur sensibilisé à l'extrême, pour assurer à ses enfants une formation virile, solide, ouverte sur la société, pour leur laisser la liberté à laquelle ils ont droit, en particulier dans le choix d'un état de vie. Il serait funeste de se consumer en vains regrets, de se complaire en souvenirs amollissants ou, à l'inverse, de se laisser épouvanter par de sombres perspectives d'avenir. La veuve se consacrera à sa tâche d'éducatrice avec la délicatesse et le tact d'une mère sans doute, mais restera unie en esprit à son mari qui lui suggérera en Dieu les attitudes à prendre, lui donnera autorité et clairvoyance. Il faut que le souvenir de l'absent, au lieu d'empêcher ou de ralentir l'élan généreux et l'application aux tâches nécessaires, inspire le courage de les accomplir intégralement.

Le témoignage d'un bonheur plus profond, plus stable et plus lumineux

Dans les relations sociales, la veuve ne peut renoncer à la place qui lui revient. Sans doute, apparaît-elle du dehors entourée d'une réserve plus marquée, car elle participe davantage au mystère de la croix et la gravité de son comportement trahit l'emprise de Dieu sur sa vie. Mais précisément pour cette raison, elle possède un message à délivrer aux hommes qui l'entourent : elle est celle qui vit davantage de la foi, celle qui a conquis par sa douleur l'accès d'un monde plus serein, surnaturel. Elle ne prend pas appui sur l'abondance des biens temporels dont elle est souvent dépourvue, mais sur sa confiance en Dieu. Aux foyers trop fermés ou repliés sur eux-mêmes et qui n'ont pas encore découvert le sens plénier de l'amour conjugal, elle dira les purifications et les détachements nécessaires, la fidélité sans repentance qu'il exige. Auprès des autres veuves en particulier, elle se sentira spécialement chargée de les aider à parfaire leur sacrifice, à en saisir la signification, en s'élevant au-dessus des simples vues humaines pour en percevoir les prolongements éternels. Pour tous, elle sera celle dont la charité silencieuse et délicate s'empresse à rendre service, d'un mot, d'un geste, partout où se révèle un besoin plus urgent, une peine plus vive. Dans ses relations familiales, professionnelles ou d'amitié, elle apportera la note distinctive qui caractérise son apostolat : le témoignage de sa fidélité à une mémoire chère, et celui d'avoir trouvé, dans cette fidélité et dans les renoncements qu'elle impose, un bonheur plus profond, plus stable, plus lumineux que celui auquel elle a dû renoncer.

La richesse des petits services partis d'un cœur grandi par l'épreuve

Aux heures plus austères et dans les tentations de découragement, elle évoquera la chaste héroïne Judith, qui n'hésita pas à courir les plus graves périls pour sauver son peuple de la ruine et mit en Dieu toute sa confiance. Elle pensera surtout à la Vierge Marie, veuve elle aussi, qui après le départ de son Fils resta dans l'Eglise primitive Celle dont la prière, la vie intérieure, le dévouement caché attiraient sans cesse les bénédictions divines sur la communauté. Lorsqu'elle éprouvera davantage le déclin de ses forces physiques, sa pauvreté, son impuissance à travailler beaucoup, à prendre encore part aux activités de charité ou d'apostolat, qu'elle se rappelle la parole de Jésus regardant les riches déposer leurs offrandes dans le trésor et, après eux, une pauvre veuve qui y mettait deux menues pièces de monnaie : « Vraiment, je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus qu'eux tous. » (*Luc*, XXI, 2-3.) Ce que le Seigneur disait de cette modeste obole s'applique aussi aux moindres services qu'une veuve peut rendre, pourvu qu'ils partent d'un cœur appartenant davantage à Dieu, d'un cœur grandi par l'épreuve, plus proche aussi de ceux qu'il aime, et capable de répandre autour de lui les reflets les plus purs de l'amour qui le possède.

En gage des faveurs divines, que Nous appelons sur vous-mêmes, sur vos familles et ceux qui vous sont chers, et sur toutes celles qui dans le monde entier découvrent dans le veuvage une voie qui tend vers la découverte plénière de l'amour divin, Nous vous accordons de tout cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

— *Un pauvre à Rome ou les vraies clés*, par Sœur Marie-Yvonne. — Vol. 14 × 19 cm., 158 pages. Prix : 450 francs. Editions de la Colombe, Paris.

Ce livre a pour auteur une ancienne pensionnaire de la Comédie-Française, qui, à l'aube même de ses succès, renonça à eux pour s'enfermer dans la clôture d'un couvent, puis en sortit après vingt ans pour connaître un pénible drame spirituel avant de retrouver une seconde vocation de contemplation et de charité. C'est un témoignage sur la grandeur de l'Eglise romaine. Sœur Marie-Yvonne nous fait connaître aussi les cheminements de la conversion parfaitement lucide du président Edouard Herriot, avec lequel elle était liée d'amitié. L'imprimatur a été accordé à ces pages que précèdent quelques mots, « en guise de préface », du cardinal Gerlier.

— *Le Carmel dans l'Eglise.* — Brochure 13,5 × 18,5 cm., 32 pages. 12 illustrations. Prix : 120 francs. Editions de La Colombe, Paris.

Brochure consacrée à la vie des Carmélites.

Allocution de S. S. Pie XII à des cheminots français (17-9-1957)

Le Saint-Père a reçu en audience 600 *cheminots français appartenant à l'Union catholique du personnel des chemins de fer français et leur a adressé l'allocution suivante* (1) *:*

Nous saluons avec beaucoup d'affection plusieurs centaines des cheminots catholiques de France, accompagnés de membres de leurs familles.

L'Union catholique du personnel des Chemins de fer français ne Nous est pas inconnue, car Nous avons eu déjà l'occasion de recevoir ses membres et de leur dire Notre estime pour la ferveur de leur vie spirituelle et de leur apostolat. (*Discorsi e Radiomessaggi,* t. X, p. 55-56, 12 avril 1948).

VOTRE FOI :
LE GRAND TRÉSOR A TRANSMETTRE A VOS ENFANTS

Vous êtes venus encore une fois, chers fils et chères filles, prier aux tombeaux des apôtres et vénérer de façon particulière saint Pie X qui vit naître votre Union, la sanctionna de sa haute autorité et la bénit. Nous vous félicitons de ce geste de foi, si conforme à la belle devise qui vous rassemble : « *Fidem servavi.* J'ai gardé la foi. » (*II Tim.*, IV, 7.) Oui, chers fils et chères filles, gardez-la, fortifiez-la montrez-la fièrement, cette foi chrétienne, précieux héritage de vos ancêtres ; qu'elle demeure toujours pour vous le grand trésor à transmettre intact à vos enfants. Par cette foi de votre Baptême et de votre première Communion, vous appartenez à l'immense famille catholique, qui honore Dieu à travers les siècles, depuis les grands témoins des premières persécutions, saint Pierre et saint Paul, saint Laurent et sainte Agnès, qui ont versé leur sang ici à Rome, jusqu'aux fidèles inconnus, qui souffrent aujourd'hui dans les prisons et les camps de travail, parce qu'ils ne veulent pas renier leur attachement à l'Eglise de Jésus-Christ et à son Chef visible.

Cette foi, qui demande à chacun des sacrifices, qu'il faut éclairer, fortifier et défendre contre les tentations du dedans et du dehors, elle est avant tout une source de lumière et de force. Le chrétien sait de Dieu lui-même d'où il vient et où il va, il a pour chef et pour modèle le Fils de Dieu fait homme, mort et ressucité pour lui ; il sait le sens de la souffrance et le prix de la véritable liberté. Il s'efforce, à l'exemple de Jésus, de servir ses frères les hommes dans son travail et dans sa prière quotidienne. Il trouve dans cette pensée la paix de la conscience et la joie du cœur.

Soyez donc reconnaissants, à Dieu d'abord, qui vous l'a donnée et à tous ceux qui vous aident à garder vivante la flamme de votre christianisme et à la faire rayonner. Nous attendons de votre générosité que vous soyez partout des chrétiens exemplaires, au foyer et dans le quartier, à la paroisse et dans votre Union, au lieu de votre activité professionnelle et dans la vie civique.

QU'IL N'Y AIT AUCUNE CLOISON ENTRE
VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
ET VOTRE VIE CHRÉTIENNE

L'important service public, assuré avec tant d'exactitude par votre corporation, vous aide à comprendre la responsabilité sociale du chrétien. De même que vous êtes fiers des succès et de la réputation de la Société nationale des Chemins de fer français, à laquelle vous appartenez, vous devez être fiers aussi des gloires et des conquêtes de votre Mère la sainte Eglise, toujours féconde en saints, en apôtres, en missionnaires, toujours charitable envers les pauvres, les malades, les affligés, toujours constante et ferme dans son enseignement, une à travers les siècles et les continents. Vous devez sentir également à son égard votre responsabilité, tout comme vous sentez envers votre corporation l'obligation de vous montrer dignes de ses traditions. Il existe entre les chrétiens du monde entier une solidarité bien supérieure à tous les liens de la terre, car elle est fondée sur la communauté de la vie surnaturelle. Chacun porte et nourrit les autres comme les membre d'un même corps. Il prend sa part des fardeaux ; il a souci du bien commun, il se sacrifie au besoin pour les autres. Sa foi ne reste jamais inerte, mais s'épanouit constamment dans la charité. Ainsi ferez-vous dans l'exercice de votre vie professionnelle et chrétienne. Il n'y a en effet aucune cloison entre les activités du chrétien : c'est la même foi et le même amour de Dieu qui lui font remplir ses devoirs sociaux de travailleur et ses devoirs religieux de croyant. L'uniforme de service ou le costume d'atelier n'en font pas un homme différent du fidèle, qui se rend à l'église en vêtements de ville, ou qui prie à genoux avec ses enfants à la maison. Partout il honore Dieu, partout il porte au cœur la pensée de ses frères les hommes. Il ne prie pas pour lui seul, il ne travaille pas pour lui seul, car l'égoïsme est aux antipodes du christianisme. Conscient d'être toujours de service, le chrétien, même dans ses loisirs, a toujours le souci de l'action apostolique. Aussi est-il prêt en toute occasion à parler et à agir en chrétien, à manifester ses convictions religieuses, aussi bien que sa conscience professionnelle, pour que se réalise davantage, en lui et par lui, la demande qu'il formule chaque jour dans le *Pater* : « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Travaillez donc de grand cœur, chers fils et chères filles, à être indissolublement d'excellents cheminots et d'excellents chrétiens. C'est ainsi que vous ferez rayonner votre foi et que vous servirez le Christ et son Eglise. Nous savons que vous avez une dévotion ancienne et particulière au Sacré-Cœur de Jésus, et c'est pour Nous un grand motif d'espérance, car il a promis d'assister et de bénir les fidèles qui auraient recours à sa protection dans leurs entreprises et dans leurs prières. Aussi voulons-Nous lui confier vos intérêts, lui recommander la prospérité de votre Union et la fécondité de son action apostolique. Qu'il garde vos foyers, qu'il vous aide dans votre tâche d'éducateurs, dans vos fonctions professionnelles ou charitables, qu'il répande ses grâces abondamment sur vous-mêmes, sur tous ceux qui n'ont pu venir et sur ceux enfin que vous désirez présenter en ce moment à Notre paternelle Bénédiction apostolique.

---

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 19. 9. 1957. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

A la tête du pèlerinage des cheminots se trouvaient : M. le chanoine Poncelet, aumônier national de l'Union catholique du personnel des chemins de fer français ; MM. Meunier, président ; Rigault, vice-président ; Lambert, trésorier-secrétaire, et Mlle Gal, présidente de la section féminine.

Un message du Saint-Père au T. R. P. Janssens

A l'occasion du 50e anniversaire de sa profession religieuse, S. S. Pie XII a adressé le Message télégraphique suivant au T. R. P. Janssens, préposé général de la Compagnie de Jésus (1) *:*

A NOTRE CHER FILS, JEAN-B. JANSSENS, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Nous vous félicitons paternellement pour le 50e anniversaire de votre profession religieuse et de tout cœur Nous souhaitons que Dieu, auquel vous vous êtes consacré totalement dès votre jeunesse, soit toujours pour vous une aide, une protection et un réconfort, afin que la Compagnie de Jésus, que vous dirigez dignement, acquière chaque jour, avec la grâce de Dieu, davantage de mérites, pour la gloire de Dieu et l'avènement du règne de Jésus-Christ, par la concorde des âmes qui règne en elle, la fidélité à l'Eglise dans laquelle elle excelle, l'ardent dévouement au Pontife romain par lequel elle s'est toujours distinguée au cours des siècles. Et à vous, cher fils, ainsi qu'à tous les religieux confiés à vos soins, Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

Du Palais du Vatican, le 24 septembre 1957.

PIUS PP. XII.

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 27 septembre 1957.

Nous rappelons que nous avons publié dans notre dernier numéro (col. 1245), l'importante allocution prononcée par S. S. Pie XII devant la Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, allocution qui a fait l'objet de nombreux commentaires tendancieux.

On sait, par ailleurs, que le Pape, ces dernières années, a relevé plus d'une fois les mérites de la Compagnie de Jésus. Citons, entre autres : le discours pour le IVe centenaire de la Grégorienne (*D. C.*, n° 1666, 7 février 1954, col. 153) ; Lettre au T. R. P. Janssens, à l'occasion du IVe centenaire de la mort de saint Ignace (*D. C.*, n° 1206, 21 août 155, col. 1051) ; Allocution aux directeurs du troisième an (*D. C.*, n° 1223, 15 avril 1956, col. 458) ; Radiomessage pour le IVe centenaire de la mort de saint Ignace (*D. C.*, n° 1233, 19 août 1956, col. 1029). Lettre pour le centenaire des « Etudes » (*D. C.*, n° 1239, 25 novembre 1956, col. 1490).

La mission de la France chrétienne d'aujourd'hui à la lumière du message de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

Homélie de S. Em. le cardinal Ottaviani

S. Em. le cardinal Ottaviani, pro-secrétaire du Saint-Office, a présidé, à Lisieux, les cérémonies qui ont marqué le 60e anniversaire de la mort de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Au cours de la messe pontificale qu'il a célébrée en la basilique le dimanche 29 septembre, il a prononcé l'allocution suivante dont il a bien voulu nous communiquer le texte (1) :

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,
MES FRÈRES,

Pardonnez-moi l'audace de vous parler en une langue qui n'est pas ma langue maternelle ; d'autant plus que je dois vous parler en un sanctuaire où il est plus encore nécessaire d'adorer et de se taire dans l'action de grâces.

Je ne vous cache pas que la pourpre romaine et le fait d'être le messager du Saint-Père pour vous porter sa Bénédiction papale rendent ma pauvre parole encore plus difficile : le souvenir d'une autre pourpre, maintenant changée en manteau papal, et d'une bien plus haute parole qui, il y a vingt ans, illustra l'inauguration de cette grandiose basilique, est toujours vif et inoubliable. Et cela augmente ma crainte de ne pas répondre à tout ce que vos cœurs désirent.

Malgré cela, je n'hésite pas. La Sainte, glorieuse et très humble, qui est sortie d'ici comme s'élève le soleil dans le ciel pour illuminer le monde, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, m'a voulu ici, en m'appelant par votre évêque et par la prieure de ce Carmel, pour présider ses fêtes du 60e anniversaire de son heureuse entrée au ciel, et elle m'aidera aussi à parler, comme je dois et veux parler, pour la plus grande gloire



de Dieu et pour le salut de nos âmes, de la vôtre comme de la mienne.

Voici pourquoi je suis heureux, mes chers frères, d'être parmi vous en cette grande basilique de la Sainte. Je crois pouvoir vous apporter le témoignage le plus direct de tout ce

---

(1) Les sous-titres sont de notre rédaction.

S. Em. le cardinal Ottaviani a bien voulu également nous communiquer les textes de deux autres allocutions qu'il a prononcées à Lisieux, l'une devant les religieuses du Carmel, l'autre devant les prêtres du diocèse de Bayeux. Ces importants documents nous étant parvenus tardivement, nous les publierons ultérieurement.

que la France représente à Rome et de ce que Rome veut être pour la France.

Quelle grande nation est celle qui a donné tant de grands saints, de saint Remi au Curé d'Ars et à sainte Thérèse de Lisieux ; d'aussi grands évêques ; d'aussi grands écrivains, depuis saint Bernard jusqu'à nos jours ; d'aussi grandes églises et monastères, tant de Congrégations religieuses, tant d'héroïques missionnaires !

Or, sainte Thérèse de Lisieux a été la sainte française qui, dans ces dernières dizaines d'années, a renouvelé le prodige de la sainteté antique, de la poésie d'autrefois, de l'antique noblesse de France. Elle a été quelque chose d'extraordinaire dans l'extraordinaire lui-même. Elle est l'ultime expression de la sainteté française.

Je laisse les doctes discuter sur ce qui constitue principalement sa sainteté. Mais je ne puis m'empêcher de considérer surtout trois éléments : sa voie d'enfance, sa prière, son héroïque souffrance. Pardonnez-moi l'audace et la simplicité de mes réflexions.

La voie d'enfance

Tout d'abord, la Sainte a choisi la voie d'enfance. En cela, elle n'a pas suivi la vogue du monde et de l'art dans l'éducation et l'instruction en usage dans les orphelinats et autres œuvres du même genre. Le XIXe siècle a fait vraiment beaucoup pour les enfants et les adolescents ; que d'initiatives et de théories pédagogiques ! Mais ce n'est pas pour suivre ce mouvement que sainte Thérèse a choisi l'Enfant Jésus pour guide dans son itinéraire spirituel. La Sainte obéissait instinctivement à quelque chose de plus profond, que nous trouvons dans les autres saints. Pensons à saint François d'Assise et à la crèche. Pensons aux saints nombreux qu'on représente avec l'Enfant Jésus dans leurs bras.

Sainte Thérèse a choisi la voie de l'extrême simplicité et de l'élévation de la grâce, la voie de l'extrême liberté des enfants de Dieu et de l'extrême obéissance, la voie de l'humilité la plus sublime et celle de la gloire de Dieu la plus rare. Elle veut être enfant de Dieu le Père, enfant avec la Sainte Vierge, enfant envers la Sainte Eglise, enfant avec le Carmel.

Elle rejette aussi, complètement, l'infatuation scientifique qui caractérisait ces dernières années ; elle repousse toute velléité de poser le don de la foi sous les pieds de ce qu'on appelle la pensée moderne. Cette fausse subordination introduit dans l'esprit une erreur qui, peu à peu, éloigne de la vie surnaturelle de l'Eglise et qui constitue comme un poison caché. La culture est nécessaire, mais ce n'est pas dans la culture, même religieuse, que se trouve le salut éternel. Jésus, en sa vie humaine, a commencé par être enfant. C'est la voie qu'a prise sainte Thérèse de Lisieux : « *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum caelorum.* » (*Matth.*, XVIII, 3.)

Prière et mortification, tissu essentiel de la vie chrétienne et de l'apostolat

Cela ne veut pas dire que la Sainte restait enfant en tout, qu'elle ne se développait pas. Oh ! non. Elle a marché à grands pas dans la foi, comme le soleil dans le ciel.

Dans la prière, elle a pris la voie la plus difficile, comme un explorateur qui fait une ascension. Et de la cime des monts les plus élevés, elle plonge son regard dans les profondeurs du ciel.

Sa prière est une prière de contemplation. Thérèse conversait vraiment avec Dieu, elle était avec lui. Il était devant elle et elle était totalement absorbée en lui.

Ce n'est pas par hasard qu'elle entra au Carmel. A cette époque, on ne parlait presque partout que de l'action, comme de l'attitude suprême de l'esprit, même en philosophie. C'était l'époque du pragmatisme. Sainte Thérèse choisit le Carmel, la solitude, la contemplation. Le principe de la vie pour elle n'était pas l'action, mais la prière. Pour elle, le primat de la prière ne pouvait pas être mis en doute. « La meilleure part » était celle de Marie, avait dit Notre-Seigneur ; Thérèse la choisit sous l'inspiration spéciale du Saint-Esprit.

Les années où elle vécut furent des années de luttes pour le bien-être social, mais c'était aussi l'époque où l'on affirmait très explicitement que tout consiste dans la vie terrestre et le plaisir.

La corruption du XIXe siècle était profonde. Le théâtre, le roman, les mœurs, la pensée, les beaux-arts, tout était effervescence de commodité, de luxe et aussi, hélas ! de bassesse. La tourmente que nous vivons, aujourd'hui, n'est que la conséquence et l'expiation de ces terribles années de vulgarité et de dépravation. Ce qui dominait était le plaisir, l'esprit de jouissance, suprême arbitre.

Sainte Thérèse, envoyée par la Providence à cette époque et contre les tendances de cette époque, choisit la croix, la mortification. Que serait la prière sans la pénitence ou l'esprit de détachement ? Le chrétien, pour s'attacher à Dieu, doit vivre de prière et de jeûne, « *in jejunio et oratione* ». Dès les origines du christianisme, il en est ainsi. Toutes les fois qu'un chrétien commence à vivre saintement, il commence par prier et se mortifier. Celui qui lit la vie de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus reste surpris, non seulement de sa capacité de prière incessante, mais surtout de sa capacité de souffrir et de souffrir en souriant. C'était une créature toute de joie, mais elle chantait dans le feu de la douleur. L'amour, quand il est de cette trempe, surpasse toute souffrance et il est tout entier une prière. La Sainte ne se rappelait pas avoir passé de longs moments sans se souvenir de Jésus, et nous ne nous rappelons pas, dans sa vie, un jour qui ait été sans souffrance ou pénitence pour réparer les plus grands des maux.

Ce sont là de grandes leçons et des plus opportunes, en ces temps où l'on considère comme inefficaces ces moyens de la prière et de la mortification qui constituent le tissu essentiel de la vie chrétienne et même de l'apostolat. La vogue extraordinaire de certains travaux brillants de pensée ou d'action se répand un peu partout. On diminue ainsi la confiance en Dieu, confiance qui est la fleur de la foi. Et, pendant que d'un côté sévit la persécution, nous voyons avec effroi l'égarement de certains des nôtres qui, au lieu de ranimer la raison par la foi, corrompent la foi par une fausse culture, mise en quelque sorte à la place de la révélation divine.

Une grave déviation : la prédominance de l'action.

Une des plus graves déviations de nos jours, c'est la prédominance de l'action. On ne parle que d'action et l'on oublie que Notre-Seigneur a surtout prié, prêché et parlé de sa Passion et de sa mort. La Rédemption s'est faite par la Passion du Rédempteur et par sa mort. On ne vit plus assez de cette grande vérité et de ses conséquences. Les organisations sont nécessaires à l'apostolat, mais elles ne peuvent porter tout leur fruit sans l'union de l'apôtre avec Dieu. Cette union doit être l'âme de son apostolat. Elle se manifeste par l'humble et confiante soumission de l'apôtre aux évêques, auxquels le Saint-Esprit a confié le gouvernement de l'Eglise, « *quos Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei* ». C'est une des grandes leçons que nous donne la vie d'humilité et d'obéissance de la Sainte. Si l'apôtre décline, son apostolat décline avec lui.

De même que la Révélation divine nous manifeste les vérités à croire, de même, dans l'action, la grâce est en nous la source nécessaire et principale de tout mérite. Comme nous ne devons pas substituer notre parole à la parole de Dieu, de même nous ne devons pas substituer notre action organisatrice à l'action divine régénératrice ou rédemptrice. Sainte Thérèse, par sa prière et son immolation, a obtenu l'intervention divine ; par son amour, elle a fait plus que si elle avait remporté cent batailles, parcouru tout un continent et écrit cent volumes.

La mission chrétienne et catholique de la France d'aujourd'hui

Il y a enfin un problème qui intéresse la France chrétienne, et j'oserais même dire, le monde entier. La fille aînée de l'Eglise a fait beaucoup depuis les origines du christianisme. Quelle sera la mission chrétienne et catholique de la France pendant les temps où nous sommes ?

Le monde chrétien et Rome surtout se posent cette question en raison même de leur grande confiance envers votre chère patrie, confiance pleinement justifiée par son histoire glorieuse et nullement diminuée aujourd'hui. Le monde chrétien a même pour la France une reconnaissance qui peut-être n'a pas son égale à l'égard des autres nations. Mais à cause de cela même, et à Rome surtout, on attend de la France plus que de tant d'autres nations. En particulier, dans le moment historique actuel, lorsque l'incrédulité et la luxure s'étalent d'une façon effrontée, l'Eglise demande à la France d'être fidèle à son histoire et à sa vocation.

Mes souhaits, ma bénédiction, la prière que j'adresse à Dieu par l'intercession de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus demandent que la France soit plus forte dans sa foi qu'elle ne l'a jamais été.

S'il le faut, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus sera l'aube d'un nouveau jour de gloire pour la France, et non seulement pour elle, mais aussi pour l'Eglise. O Sainte admirable, qui, par ton amour pour Jésus, as obtenu de lui une gloire qui t'égale aux plus grands saints de tous les siècles ; Sainte prodigieuse, qui as versé et verses toujours une pluie divine de grâces, nous te demandons, pour ta gloire, pour la gloire de la France et pour celle de la Sainte Eglise, pour la gloire de Dieu, qu'advienne l'aurore d'un temps nouveau et d'un nouveau jour, le jour de la paix, de la fraternité et de la charité chrétienne. Ainsi soit-il.

La journée missionnaire du 20 octobre

Appel de S. Exc. Mgr Sigismondi

Le 20 octobre prochain aura lieu la journée missionnaire annuelle. A cette occasion, S. Exc. Mgr Pierre Sigismondi, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, lance à tous les chrétiens l'appel suivant :

« Chaque année, la Journée missionnaire me donne l'occasion de faire appel à votre aide, en faveur de l'effort missionnaire de l'Eglise.

Cette année, pourtant, un événement nouveau me pousse à vous mettre, de façon plus pressante que jamais, en face de l'urgence de vos responsabilités : la publication récente de l'Encyclique *Fidei donum* sur la situation actuelle des Missions catholiques.

C'est à la lumière de ce document historique que je voudrais vous rappeler ce que les Missions vous donnent et ce qu'elles attendent de vous.

LES MISSIONS VOUS OFFRENT LA POSSIBILITÉ DE PARFAIRE VOTRE VOCATION CHRÉTIENNE

Le chrétien est appelé à rendre témoignage à l'Evangile jusqu'aux extrémités de la terre, à annoncer à toutes les nations la bonne nouvelle de l'immense amour de Dieu pour tous les hommes sans exception.

Dans l'accomplissement de ce devoir, qui vous permet de vous dire catholique, les missionnaires, dispersés dans les pays où l'Eglise n'est pas encore pleinement organisée, sont — si je puis ainsi m'exprimer — vos délégués, vos représentants. Ce sont eux qui vous permettent de faire honneur au devoir missionnaire de votre Baptême.

LES MISSIONS REPRÉSENTENT UN STIMULANT ET UN ENRICHISSEMENT PRÉCIEUX POUR VOTRE VIE SPIRITUELLE

Il n'est rien de plus efficace, pour stimuler notre énergie dans les combats de la vie morale et dans l'ascension vers les sommets de la vie spirituelle, qu'une claire prise de conscience de l'appel du Christ à collaborer avec lui pour la rédemption de toute l'humanité.

D'autre part, la pensée des travaux apostoliques, des sacrifices, des souffrances des missionnaires ne peut pas ne pas empêcher le chrétien conscient d'accepter et de rechercher une vie facile et, à plus forte raison, une vie d'oisiveté.

Que l'on songe également au profit que l'activité missionnaire apporte à la famille chrétienne et donc à chacun d'entre nous, du fait que chaque peuple, entrant dans l'Eglise, vient à elle avec sa mentalité propre, ses traditions et sa culture ; toutes choses que l'Eglise veut nous voir respecter,

parce que, précisément, elles sont dignes d'un tel respect.

C'est grâce à cela que chacun verra sa foi non seulement devenir plus robuste, mais encore s'exprimer avec l'enrichissement de nouvelles harmonies.

Les Missions donnent enfin un apport des plus précieux au progrès de la compréhension entre les hommes

C'est là le mystère de l'unité vivante de l'Eglise qui, au-dessus des intérêts, des idéologies et des races, réalise, dans le respect et la valorisation des légitimes diversités, l'unité des esprits dans la vérité et l'union des cœurs dans la charité. Et c'est aux missionnaires qu'est confiée, en tant d'endroits, la réalisation de cette unité.

Les techniques modernes vont mettre au profit de l'industrialisation des territoires où ils se trouvent les progrès formidables d'une science en pleine expansion. S'il n'y avait pas une âme chrétienne faite de justice et de charité, pour pénétrer, purifier et sanctifier ces nouvelles structures, un choc terrifiant des continents et des races deviendrait inévitable.

Afin précisément de poursuivre sa bienfaisante activité, l'Eglise missionnaire attend de chaque chrétien une sympathie éclairée et active, une vie de prière et de sacrifice, une aide matérielle substantielle et efficace.

Sympathie éclairée et active

Nombreux sont les chrétiens qui ont des Missions une connaissance vague et, parfois, vraiment déformée.

Pour aimer, il faut connaître. Aussi permettez-moi d'insister pour que vous receviez et lisiez la presse missionnaire, pour que vous visitiez les expositions qui ont lieu périodiquement dans chaque pays, pour que vous vous inscriviez aux œuvres pontificales missionnaires, dont la principale raison d'être est de faire connaître aux chrétiens de notre temps les problèmes missionnaires actuels.

Manifestez donc par tous les moyens en votre pouvoir l'intérêt que vous portez aux Missions. Parlez-en souvent entre vous et, par-dessus tout, favorisez les vocations missionnaires chez vos enfants et parmi les jeunes.

Accueillez volontiers ceux qui, originaires des pays de Mission, viennent dans vos pays, pour raison d'études ou de travail. Beaucoup sont entrés dans l'Eglise ou y sont restés pour avoir trouvé, auprès de chrétiens comme vous, un témoignage authentique de charité.

Une vie de prière et de sacrifice

Comme l'a dit le Saint-Père, jusque dans les pays de Mission le matérialisme athée a répandu le virus de la division, attisant les passions, opposant les peuples et les races, se servant de difficultés réelles pour séduire les esprits par de faciles mirages ou semant la révolte dans les cœurs.

De cet obstacle, qui est venu s'ajouter aux autres pour contrecarrer l'avancement du règne de Dieu dans les Missions, on peut dire, avec l'Evangile, qu'il ne sera brisé que par la prière et la pénitence.

Le moment critique approche. Une force plus ardente de supplication et de sacrifice s'impose, pour arrêter le flot dévastateur.

Une aide substantielle et efficace

Les présentes possibilités d'action missionnaire, a dit encore le Saint-Père, sont hors de proportion avec la tâche à accomplir.

C'est maintenant et dans les toutes prochaines années que se décidera l'avenir de nombreuses chrétientés en pays de Missions. Si, par manque de ressources, les Missions n'arrivent pas à remplir leur tâche, il y a tout lieu de craindre que la place sera occupée par d'autres, et alors, qui peut dire combien de temps il faudra pour regagner le terrain perdu.

Il est donc nécessaire que les catholiques, conscients de l'urgence du problème de l'apostolat dans le monde, ne se contentent pas de faire une fois pour toutes un geste facile, une offrande passagère.

La vitalité catholique d'une nation se mesure aux sacrifices consentis par elle à la cause missionnaire. Et l'on peut en dire autant des familles et des individus.

Vue dans cette perspective, la Journée missionnaire ne sera pas pour vous une journée vite oubliée, mais bien l'expression d'une sollicitude profonde et quotidienne.

Dieu a voulu se servir de vous pour que son règne puisse arriver aussi dans les quelque 700 territoires dépendants de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Puisse donc la face d'un monde bouleversé être renouvelée, grâce à une victoire de votre charité.

† Pierre Sigismondi,

archevêque titulaire de Néapolis de Pisidie.
secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande,
président des Œuvres pontificales missionnaires.

— *Le culte du Sacré-Cœur à la lumière de l'Encyclique de S. S. Pie XII.* — Brochure 15 × 22 cm., 56 pages. Prix : 200 francs ; port : 20 francs. Editions Caritas, Paris.

Commentaires, tableaux, graphiques et textes des Pères et des auteurs mystiques pour orienter la lecture de l'Encyclique *Haurietis aquas*. Ils sont suivis d'un historique du culte du Sacré-Cœur en France.

— *Saint Jean Chrysostome.* Choix de textes traduits par Anne-Marie Malingrey. Introduction de Bruno H. Vandenberghe. — Vol. 12 × 17 cm., 190 pages. Prix : 48 francs belges. Editions du Soleil-Levant, 33, rue Emile-Cuvelier, Namur.

Nouveau volume de la collection « Les écrits des saints ».

— *Le peuplement humain*, par Joseph Vialatoux. — Vol. 14 × 22 cm., 176 pages. Prix : 600 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Etude des problèmes pratiques et théoriques que soulèvent les phénomènes humains de peuplement.

— *On ne se moque pas de Dieu*, par Jean Madiran. — Vol. 12 × 18,5 cm., 206 pages. Prix : 450 francs. Nouvelles Editions Latines, Paris.

L'objet de ce livre est défini par l'auteur lui-même dans cette phrase qui précède la table des matières : « On ne se moque pas de Dieu : ce que l'homme a semé — la droite et la gauche, la démocratie moderne, le socialisme — il le moissonne aussi. » C'est le propos qui est développé en neuf chapitres.

— *Apostolat des premiers chrétiens*, par H.-P. de Lagneau. — Vol. 14 × 19 cm., 120 pages. Prix : 330 francs. Editions Ouvrières, Paris.

Témoignages de l'action apostolique des premières communautés chrétiennes, et série de textes anciens sur l'apostolat.

L'année missionnaire 1956-1957 (1)

En passant en revue les douze mois de cette année, on pense nécessairement à la Hongrie, à Suez et à l'Algérie, à la guerre froide en Europe et au Moyen-Orient, aux épurations au Kremlin, aux fusées intercontinentales et à la menace d'une guerre totale. Et cependant, au-delà de ces horizons, se livrent d'autres batailles, moins bruyantes, mais non moins sensationnelles, et trop souvent contre le christianisme ; batailles qui décideront de l'avance ou du recul de l'Eglise en Asie et en Afrique.

Ce compte rendu de l'année missionnaire ne sera donc pas exclusivement un bulletin de victoire. Ceux qui s'en scandaliseraient oublieraient qu'ici-bas nous appartenons à l'Eglise militante. Croire que désormais l'ère des persécutions devrait être définitivement close est une simple erreur de perspective.

Cette année, les obstacles plus graves à l'apostolat en Missions ont été : la politique raciale antichrétienne en Afrique du Sud, la saisie des écoles catholiques par le gouvernement du Soudan, la victoire communiste en Inde méridionale et l'Association patriotique par laquelle les communistes cherchent à séparer de Rome les catholiques de Chine.

Union Sud-Africaine

Cette année, dans l'Union Sud-Africaine, la politique de ségrégation raciale a inspiré une mesure incompatible avec la liberté religieuse. Au mois de février, M. Verwoerd, ministre des Affaires indigènes, a déposé au Parlement un amendement à la législation relative à la population noire des villes (*Native Act.*). Ce projet de loi lui interdit désormais l'accès des églises ouvertes au culte depuis le 1er janvier 1938. Cette interdiction a provoqué une tempête de protestations. Dès le 26 février, S. Exc. Mgr McCann, qui, depuis 1938, a ouvert neuf nouvelles églises dans son archidiocèse de Capetown, déclara à la presse que la nouvelle loi violait directement la liberté du culte et donc que ses églises devront rester ouvertes à tous les catholiques sans distinction. Sa protestation fut suivie par celle d'autres prélats.

La position de l'Eglise en cette question se réduit à quelques points bien clairs : les hommes de toutes les races sont égaux devant Dieu ; les églises sont faites pour tous les catholiques, quelle que soit la couleur de leur peau ; exclure les Africains serait renier la doctrine fondamentale de l'unité de l'Eglise ; la nouvelle législation constitue donc une ingérence injustifiée du pouvoir civil dans les questions religieuses ; aucune autorité autre que la hiérarchie n'est compétente pour décider quelles personnes auront accès aux lieux du culte.

Depuis que l'amendement a reçu force de loi, une question se pose : en cas de transgression, qui devra être puni ? Le prêtre qui admet les noirs dans son église ou les noirs qui en franchissent le seuil ? Voici la réponse : les évêques ont informé le clergé et les fidèles que les églises restent ouvertes à tous et qu'eux seuls, les évêques, en assument toute la responsabilité : donc, ni le clergé ni les fidèles ne devront se préoccuper des conséquences. De leur côté, les sectes protestantes ont plus ou moins adopté vis-à-vis de la loi la même attitude que les catholiques.

Cette limitation des droits des noirs n'est qu'un nouvel aspect de la politique de ségrégation raciale suivie par le gouvernement. Mais, en dernière analyse, cette politique est voulue par les électeurs de race blanche qui, seuls, ont porté le gouvernement au pouvoir. Or, dans l'Union — colonie du Cap, Natal, Orange et Transvaal — les blancs ne sont que 2 850 000 contre plus de 9 millions de noirs, un million de métis et 400 000 Indiens. Donc, la politique de ségrégation s'appuie sur la volonté de moins de 3 millions d'habitants. Voilà pourquoi c'est aux blancs eux-mêmes, et non au gouvernement, que les 25 évêques de l'Union, réunis à Prétoria en juillet, ont adressé l'appel pressant d'apporter un changement à la politique de ségrégation, avant qu'un désastre ne s'abatte sur le pays (2).

Soudan

Au Soudan méridional, le gouvernement de Khartoum a mis la main sur les écoles catholiques.

En chiffres ronds, le Soudan compte 10 millions d'habitants, dont 7 millions presque tous musulmans, au Nord, et 3 millions, en majorité païens, dans les trois provinces méridionales du Nil supérieur, Bahr el Ghazal et Equatoria. Le Soudan méridional, qui équivaut au tiers du territoire national, comprend six juridictions ecclésiastiques, dont une est confiée au clergé soudanais : ensemble, elles ont 200 000 catholiques.

Au lendemain de l'indépendance, la presse arabe de Khartoum commença à soulever l'opinion publique contre les missionnaires : des impérialistes qui utilisent les fonds publics pour propager leur religion par l'école et travaillent à diviser le pays. A ces insinuations, le gouvernement ne semblait prêter aucune attention jusqu'au mois d'août 1955, date de la rébellion du Sud contre le Nord. Au cours des désordres, durement réprimés d'ailleurs, avaient été massacrés 336 Soudanais du Nord, tous musulmans, à part deux. Sans hésiter, la presse en rendit les missionnaires responsables. Mais l'enquête officielle — confiée à un Comité de trois membres : un chrétien, un musulman et un païen — prouva que les vraies causes du soulèvement avaient été politiques et non religieuses, à savoir : le manque de confiance dans les administrateurs venus du Nord. D'ailleurs, parmi les rebelles, il y avait eu des païens et des musulmans aussi bien que des chrétiens. Le rapport officiel publié le 10 octobre 1956 prouvait donc l'innocence parfaite des missionnaires. Malgré cela, le gouvernement allait mettre la main sur leurs écoles et leur interdire le droit d'enseigner.

Les évêques, qui s'étaient déclarés prêts à discuter la question avec le ministre de l'Instruction publique, furent convoqués à Khartoum le 13 février 1957, pour apprendre de la bouche du ministre Sayed Zaida Arbab qu'à la rentrée des classes, le 1er avril, les écoles catholiques passeraient à l'Etat. La seule discussion admise regardait les modalités du transfert.

Au lieu de relater les événements pénibles qui suivirent, résumons les positions de l'Eglise et celles du gouvernement. L'Eglise a le devoir d'enseigner ; les parents catholiques ont le droit de choisir l'école où leurs enfants seront éduqués ; les évêques ne peuvent pas aliéner leurs écoles qui sont le bien de l'Eglise et aucun accord ne peut être conclu sans l'approbation du Saint-Siège.

La position du gouvernement est diamétralement opposée : seul l'Etat a le droit d'éduquer la jeunesse du Soudan ; l'enseignement est une question de politique intérieure, dans laquelle aucune ingérence étrangère n'est admise ; si les missionnaires prétendent collaborer au bien commun du pays, ils doivent respecter les lois qui émanent de la nation et n'ont aucun besoin de consulter le Saint-Siège ; le but précis du gouvernement est d'introduire un unique système d'éducation, le seul qui fera des enfants du Soudan des citoyens utiles et loyaux à leur nouvelle patrie.

---

(1) *Fides*, 28 septembre 1957.

(2) Cf. *infra*, col. 1321.

Quant à la question financière : les écoles construites, en tout ou en partie, avec des fonds publics peuvent être nationalisées ; les autres, dont les fonds ont été recueillis sans autorisation, appartiennent-elles aussi à l'Etat ? Si les fonds ont été recueillis légitimement, l'école passe de toute façon au gouvernement, qui peut accorder une compensation dont lui seul fixera le montant.

Donc les écoles catholiques ont été nationalisées. Du 1er avril au 15 mai furent saisies plus de 200 écoles de village, 40 écoles élémentaires et 3 Ecoles normales. La valeur des établissements scolaires catholiques au Soudan méridional est évaluée à 3 millions de dollars.

Le gouvernement, qui refuse ainsi à l'Eglise le droit d'enseigner et aux parents le droit de choisir leur école, viole ouvertement une des libertés fondamentales proclamées par l'Organisation des Nations Unies, dont le Soudan est membre.

Au moment où les écoles catholiques étaient ainsi nationalisées, les 2 et 4 avril exactement, le *Morning News* publiait la protestation d'un sénateur et un député, tous les deux du Sud, avaient adressée au gouvernement, au nom des 3 millions d'habitants des provinces méridionales; ils y affirmaient que la confiscation des écoles catholiques ne ferait « qu'élargir le fossé existant déjà entre le Nord et le Sud ».

De son côté, l'éditeur de *Al Ayam*, quotidien influent de Khartoum, fit une tournée dans le Sud et, à son retour, publia dans son numéro du 29 avril que « l'Eglise catholique est un Etat dans l'Etat qui veut asservir le Soudan », et recommanda au gouvernement « d'expulser des hôtes qui tendent à s'approprier la maison où ils ont trouvé l'hospitalité ».

Il est peut-être permis d'avancer que ces mesures ont été prises par le gouvernement de Khartoum pour islamiser au plus tôt 3 millions d'Africains.

Inde

Depuis cette année 1957, le communisme a une tête de pont dans l'Inde et il ne sera pas facile de l'en déloger. Voici comment il en a fait la conquête.

Le 1er novembre 1956 est entré en vigueur le groupement des régions linguistiques de l'Inde en 14 Etats qui forment ensemble l'Union indienne. Depuis à peu près un an, la carte de l'Inde a donc pris son aspect définitif. En fin février de cette année commencèrent les élections qui devaient durer trois semaines. Aux 200 000 bureaux de vote, plus de 120 millions d'électeurs sont venus déposer leur bulletin et voici le résultat qui nous intéresse : 47 pour 100 des suffrages sont allés au parti du Congrès, celui du premier ministre Nehru, et 10 pour 100 seulement aux communistes. Aussi, au « Lok Sabha », Parlement fédéral de Delhi, sur 488 sièges, le Congrès en occupe 365 et les communistes 27.

Mais l'Union indienne est une fédération de 14 Etats et chaque Etat élit son propre Parlement régional. Le plus petit de ces Etats, situé sur la côte sud-occidentale de l'Inde, s'appelle *Kérala* ou « pays du cocotier ». C'est l'Etat le plus chrétien de l'Inde ; en effet, en chiffres ronds, sur 13 500 000 habitants, il y a environ 8 millions d'Hindous, 2 millions de musulmans et 3 500 000 chrétiens, dont 2 millions de catholiques, alors que, dans les 13 autres Etats ensemble, les catholiques ne totalisent que 3 millions. Kérala est la région de l'Inde où l'enseignement chrétien est le plus poussé. Les statistiques (de 1955) relèvent en effet que, sur près de 6 000 écoles, plus de 3 000 appartiennent à l'enseignement privé, la plupart dirigées par des chrétiens, les plus importantes par les catholiques, car les missionnaires y ont été les pionniers de l'enseignement.

Or aux élections, grâce à une loi électorale bien imparfaite, les communistes, qui n'ont obtenu que 35 pour 100 des suffrages, ont conquis au Parlement de Kérala 65 sièges contre 63 occupés pa[r] tous les autres partis réunis. Ils bénéficient don[c] d'une majorité absolue de deux voix et ont pu former un gouvernement exclusivement communiste.

« Nous gouvernerons dans le cadre de la Constitution de l'Inde (commune aux 14 Etats) et n'interviendrons pas dans les questions religieuses. » En réalité, leur premier souci, comme il fallait s'y attendre, a été de déclarer la guerre aux écoles catholiques. Le projet de loi élaboré à cet effet autorise le gouvernement communiste, pour des raisons dont lui seul est l'arbitre, à confisquer les établissements privés pour en faire des écoles de l'Etat. Et cela, avec ou sans compensation.

Ce totalitarisme tyrannique a suscité l'indignation de tous. Hindous et musulmans se sont joints aux chrétiens pour protester. Les manifestations contre ce projet de loi se sont même multipliées dans toute l'Inde. Le 26 août, 100 000 manifestants venus de tous les coins de Kérala, ont défilé drapeaux noirs en tête, dans les rues de Trivandrum. Les 16 évêques catholiques du Kérala, relevant le défi des communistes, ont déclaré qu'ils s'opposeront énergiquement à toute manœuvre totalitaire voulant faire de l'enseignement un monopole de l'Etat, et ont nommé un Comité pour la défense de l'enseignement catholique.

Malgré tout, grâce à la majorité dont ils jouissent au Parlement, la loi néfaste a été votée au début de septembre et entrera en vigueur si le président de l'Union de l'Inde accorde son approbation. En ce cas, l'enseignement catholique disparaîtra et nos écoles serviront à éduquer la jeunesse selon les dogmes du matérialisme athée. Cette guerre est menée par un catholique, Joseph Mundasserry, autrefois professeur au Collège universitaire Saint-Thomas, à Trichur, passé au communisme et devenu ministre de l'Instruction publique. Au cours de sa campagne de propagande, il a déclaré que « sa législation supprimerait les écoles catholiques ». Le but est clair : éliminer le christianisme pour lui substituer le marxisme.

Cependant, faire de l'enseignement un monopole de l'Etat est une violation flagrante de la Constitution de l'Inde que les communistes promettaient de respecter. La Constitution accorde, en effet, aux minorités, le droit de fonder des écoles et de recevoir des subsides du Trésor public.

Une des causes qui expliquent la victoire des communistes est sans doute l'étrange politique extérieure du gouvernement fédéral, qui n'a rien épargné pour entretenir des relations cordiales avec les gouvernements communistes et a fait aux visiteurs officiels de l'U. R. S. S. et de la Chine des réceptions royales, si bien que dans l'opinion publique un gouvernement communiste est aussi respectable que celui de n'importe quelle démocratie.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement au Kérala que l'Eglise est l'objet d'attaques. Des ouvrages, comme *L'Asie et la domination occidentale*, de Panikkar, et le rapport de l'enquête menée dans l'Inde centrale par Niyogi (*Fides*, 1956, p. 311), contre les missionnaires, ont condamné le christianisme comme un instrument de l'impérialisme occidental et une agression culturelle contre l'Inde. A mesure que les années passent, ces affirmations d'historiens ou de magistrats s'infiltrent dans la masse, qui regarde désormais les missionnaires comme des hypocrites dangereux et les chrétiens comme des traîtres (3).

Chine

En Chine, le régime communiste veut établir une Eglise schismatique. Depuis huit ans, le gouvernement communiste s'acharne tout particulièrement contre l'Eglise catholique. Sa tactique, qui n'a plus rien d'original, consiste à diviser les catholiques et

(3) On lira plus loin (col. 1329) la lettre des évêques de l'Inde au sujet du projet scolaire de l'Etat de Kerala.

à opposer une minorité de « progressistes » à la masse sans défense. A en croire les communistes — car eux seuls, les communistes, ont le droit de parler, en Chine, — la désintégration de l'Eglise est désormais un fait accompli et ils s'efforcent d'en donner la preuve.

Une « Association patriotique des catholiques de Chine » a été constituée ; 240 soi-disant délégués des catholiques, convoqués à Pékin, en ont approuvé les statuts le 2 août ; la liste des membres du bureau est publiée et le Comité permanent, réuni pour la première fois le 3 août, s'est empressé de prendre quelques résolutions urgentes, dont celle-ci : devoir de dénoncer les catholiques de droite qui tiennent des opinions jugées erronées et agissent en conséquence.

Notons cependant que, même parmi les 240 délégués, il y avait encore « des éléments de droite avec une mentalité réactionnaire et anticommuniste ».

Tout en proclamant sa fidélité au dogme et à la morale catholiques, l'Association condamne le Pape impérialiste, colonialiste, adversaire du communisme, et rompt avec le Vatican tous les rapports « politiques ». Car l'Association patriotique prétend être une organisation purement politique dans laquelle le Vatican n'a pas le droit d'intervenir (4). Aucun catholique n'ignore cependant qu'il existe une politique à laquelle il ne peut absolument pas s'associer.

Que représente en réalité cette Association patriotique ? Les délégués se sont-ils rendus librement à Pékin et ont-ils dit en réalité ce que la presse communiste leur fait dire ? Il est trop tôt pour juger et condamner ; mais il est certain, dès maintenant, que ces 240 ne représentent pas les 3 millions de catholiques de Chine ; il est certain aussi qu'avec un courage admirable, des délégués, dont on ne connaît pas le nombre, ont osé protester contre toute séparation d'avec Rome, au risque de devenir suspects et de perdre leur liberté.

Malgré les déclarations de voyageurs pressés, comme le président de la Chambre belge, la liberté religieuse n'existe pas en Chine. Dans une lettre tragique, les catholiques de Shanghaï supplient les chrétiens du monde entier de ne pas visiter leur pays, où ils seraient fatalement trompés par les communistes. Aucun visiteur n'a vu les victimes. Depuis deux ans, l'évêque de Shanghaï est en prison pour sa fidélité à l'Eglise, mais son dossier « accablant » et tout son procès, y compris les munitions trouvées et le complot découvert, ne sont qu'une vaste et répugnante comédie.

On constate avec stupeur, qu'en Chine, un gouvernement communiste et athée prétend protéger contre elle-même l'Eglise qu'il désagrège pour l'abattre, et ce gouvernement a le courage d'accuser le Pape de mettre la division parmi les chrétiens de Chine.

Malgré son nom inoffensif et séduisant, « l'Association patriotique » n'a rien à voir avec le patriotisme, car elle ne sert qu'à opposer l'Eglise de Chine à l'Eglise catholique pour mieux la détruire.

Avant l'arrivée des communistes, les prêtres, Frères et Sœurs des Missions de Chine étaient plus de 14 000, dont 8 500 Chinois et 6 000 étrangers. De ces étrangers, il reste encore 7 prêtres, dont 4 en prison, et 11 Franciscaines Missionnaires de Marie, qui s'occupent à Pékin des enfants des diplomates. Quant aux prêtres, Frères, Sœurs et laïcs catholiques chinois, ils ont désormais le choix entre la fidélité à l'Eglise ou ce que les communistes appellent hypocritement l' « amour de la patrie ».

Mais le vrai but des communistes est d'établir l'athéisme matérialiste. Depuis huit ans, le gouvernement populaire matérialiste et athée de la Chine travaille à détruire le sentiment religieux jusque dans ses racines. Périodiquement, les journaux reçoivent l'ordre de faire des variantes sur le thème connu par cœur : « Dieu n'est qu'une création de l'ignorance que le matérialisme scientifique a jetée par-dessus bord. Ce n'est pas Dieu qui sauvera la Chine, mais le communisme et l'obéissance aux ordres du président Mao. »

Ce tableau de l'année missionnaire 1956-1957 se termine par des statistiques sur les missions d'Afrique que l'on trouvera ci-dessous d'une façon plus détaillée.

(4) Cf. infra, col. 1325.

L'Afrique chrétienne en chiffres

Les tableaux ci-après, qui ont été publiés par l'agence Fides *(*Fides Documentation, *27 mai 1957), sont l'œuvre de M. l'abbé Lujo Schorer, chargé des statistiques à la S. C. de la Propagande. Bien que se limitant aux territoires dépendant de cette Congrégation (1), ils permettent de bien situer les graves problèmes sur lesquels S. S. Pie XII a attiré l'attention de tous les catholiques par l'Encyclique* Fidei Donum *(2).*

PROGRÈS DU NOMBRE DES CATHOLIQUES (AJOUTER 000) TERRITOIRES DE LA « PROPAGANDE »

AFRIQUE	1901	1921	1927	1933	1939	1945	1951	1953	1955	1956
Nord	12	128	229	253	424	511	636	703	740	771
Ouest	49	165	332	528	821	1 074	1 733	2 025	2 367	2 548
Centre	28	448	797	1 515	2 794	3 680	5 002	5 581	6 309	6 772
Sud	45	200	293	434	696	867	1 170	1 311	1 471	1 576
Est	60	361	542	909	1 384	1 775	2 567	2 903	3 275	3 480
Iles	320	627	748	873	995	1 063	1 181	1 298	1 421	1 451
TOTAL	514	1 929	2 941	4 512	7 114	8 970	12 289	13 821	15 583	16 598

(1) Les 20 millions de catholiques de l'Afrique sont répartis sur 257 territoires ecclésiastiques, dont 219, avec 16 600 000 catholiques, dépendent de la S. C. de la Propagande ; 4, avec 1 300 000 catholiques, dépendent de la S. C. Consistoriale (Alger, Constantine, Oran et Tunis) ; 17, avec 300 000 catholiques, dépendent de la S. C. pour l'Eglise orientale ; 17, avec 1 800 000 catholiques, forment le Padroado portugais, qui relève de la S. C. des Affaires extraordinaires.

(2) *D. C.*, n° 1251 du 12 mai 1957, col. 581.

AUGMENTATION MOYENNE ANNUELLE (AJOUTER 000)

AFRIQUE	1921/27	1927/33	1933/39	1939/45	1945/51	1951/53	1953/55	1956
Nord	+ 17	+ 4	+ 28	+ 15	+ 21	+ 34	+ 37	+ 31
Ouest	+ 28	+ 32	— 49	+ 42	+ 110	+ 146	+ 171	+ 181
Centre	+ 58	+ 120	+ 211	+ 148	+ 220	+ 290	+ 364	+ 463
Sud	+ 16	+ 24	+ 44	+ 29	+ 50	+ 71	+ 80	+ 105
Est	+ 30	+ 61	+ 79	+ 65	+ 132	+ 168	+ 186	+ 205
Iles	+ 20	+ 21	+ 20	+ 11	+ 20	+ 58	+ 61	+ 30
TOTAL	+ 169	+ 262	+ 431	+ 310	+ 553	+ 767	+ 899	+ 1 015

NOMBRE DE CATHOLIQUES PAR PRÊTRE ET NOMBRE DE BAPTÊMES D'ADULTES PAR PRÊTRE

Pays	Prêtres (juin 1956)	Catholiques	Nombre de catholiques par prêtre (1)	Baptêmes d'adultes (juin 1955 à juin 1956)	Baptêmes par prêtre (2)
Ruanda-Urundi	471	1 485 515	3 150	47 846	102
Ouganda	559	1 473 893	2 600	37 977	68
Basutoland	127	243 484	1 930	3 664	29
Nigeria	661	1 226 033	1 900	62 168	94
Ghana	259	469 489	1 800	12 498	47
Madagascar	530	946 975	1 780	9 035	17
Nyassaland	221	381 629	1 700	7 436	34
Congo belge	2 469	3 981 179	1 600	126 317	51
Kenya	336	538 281	1 580	25 437	75
Cameroun français	412	622 491	1 520	14 579	36
A. E. F.	353	512 996	1 460	18 849	53
Rhodésie septentrionale	276	370 347	1 340	7 800	28
Tanganyika	977	1 086 032	1 100	23 215	25
Soudan	194	167 421	850	17 583	90
A. O. F.	815	654 012	810	16 742	20
Union Sud-Africaine	916	735 105	800	17 590	19
Rhodésie méridionale	199	156 428	780	8 328	42

(1) Comme point de comparaison, on notera que le nombre de catholiques, pour chaque prêtre, est de 935 dans l'Inde, 815 au Pakistan, 475 au Siam et 170 au Japon.

(2) Comme point de comparaison, on notera que le nombre de Baptêmes d'adultes, par prêtre, est d'environ 15 au Pakistan, 10 au Japon, 7 dans l'Inde, 3 au Siam.

ÉVÊQUES AUTOCHTONES DE RITE LATIN

NOMINATION	PAYS	SIÈGE	NOM
25. 5. 1939	Uganda	Masaka	KIWANUKA Joseph
25. 5. 1939	Madagascar	Miarinarivo	RAMAROSANDRATANA Ignace
13. 12. 1951	Tanganyika	Rutabo	RUGAMBWA L.
14. 2. 1952	Ruanda-Urundi	Nyundo	BIGIRUMWAMI Louis
7. 8. 1953	Nigeria	Calabar	EKANDEM Dominique (auxiliaire)
27. 11. 1953	Ghana	Accra	BOWERS Joseph
11. 12. 1953	Basutoland	Leribe	'MABATHOANA Emmanuel
21. 2. 1954	Union Sud-Africaine	Umzimkulu	DLAMINI Pie
3. 7. 1955	Soudan	Rumbek	DUD Irénée
3. 7. 1955	Cameroun français	Yaoundé	ETOGA Paul (auxiliaire)
21. 11. 1955	Cameroun français	Douala	MONGO Thomas (auxiliaire)
29. 2. 1956	Haute-Volta	Koupela	YOUGBARÉ Adéodat
24. 3. 1956	Tanganyika	Dar-es-Salaam	MCHONDE Elie (auxiliaire)
9. 8. 1956	Congo belge	Kisantu	KIMBONDO Pierre (auxiliaire)
9. 11. 1956	Nyassaland	Dedza	CITSULO Corneille
17. 11. 1956	Kenya	Kisumu	OTUNGA Maurice (auxiliaire)
11. 12. 1956	Dahomey	Cotonou	GANTIN Benoît (auxiliaire)
26. 1. 1957	Nigeria	Lagos	AGGEY Jean (auxiliaire)
15. 2. 1957	Nigeria	Onitsha	ANYOGU Jean (auxiliaire)
7. 3. 1957	Ghana	Cape Coast	AMISSAH Jean Kodwo (auxiliaire)

TERRITOIRES DÉPENDANT

DE LA S. C. « DE PROPAGANDA FIDE »

— *Statistiques du 30 juin 1956* —

Pays	Catholiques	Catéchumènes	Prêtres	Grands séminaristes	Frères	Sœurs	Catéchistes
Afrique septentrionale	770 754	25 751	734	50	307	1 592	2 031
Ethiopie	26 014	2 215	32	—	7	74	38
Libye	44 809	—	41	—	30	191	2
Maroc	502 763	—	376	18	144	795	1 130
Sahara	21 557	7	63	—	11	143	19
Somalie	8 190	170	28	—	15	114	8
Soudan	167 421	23 359	194	32	100	275	834
Afrique Occidentale	2 548 167	738 486	1 899	258	234	1 654	20 026
A. O. F.	654 012	147 174	815	96	135	917	3 840
Ghana	469 489	85 738	259	39	24	200	995
Gambie	4 151	773	13	1	—	14	47
Nigeria	1 226 033	471 636	661	100	56	390	14 700
Sierra Leone	15 083	12 460	55	1	7	42	58
Libéria	10 578	656	30	3	—	13	22
Togo français	168 821	20 049	66	18	12	78	364
Afrique centrale	6 772 412	1 414 211	3 758	589	1 588	4 517	35 646
A. E. F.	512 996	137 393	353	26	117	335	4 094
Cameroun français	622 491	110 262	412	79	145	386	5 285
Guinée espagnole	170 231	9 590	53	4	19	154	318
Congo belge	3 981 179	669 439	2 469	343	1 087	3 046	21 170
Ruanda-Urundi	1 485 515	487 527	471	137	220	596	4 779
Afrique méridionale	1 576 077	151 919	1 618	110	778	6 140	3 599
Afrique Sud-Ouest	52 041	3 390	72	—	41	265	129
Rhodésie méridionale	156 428	26 863	199	24	94	660	386
Rhodésie septentrionale	370 347	70 701	276	23	59	235	722
Union Sud-Africaine	735 105	33 033	916	56	471	4 366	1 310
Basutoland	243 484	17 384	127	7	93	531	998
Swaziland	18 672	548	28	—	20	83	54
Afrique orientale	3 479 835	417 508	2 093	346	691	3 153	13 322
Kenya	538 281	144 221	336	37	47	476	2 142
Tanganyika	1 086 032	149 888	977	157	334	1 228	5 641
Ouganda	1 473 893	77 314	559	110	276	1 180	3 929
Nyassaland	381 629	46 085	221	42	34	269	1 610
Afrique insulaire	1 451 583	64 622	710	72	431	1 494	5 861
Madagascar	946 975	64 446	530	38	356	744	5 002
Ile Maurice	188 135	144	70	21	22	302	252
Ile de la Réunion	282 520	30	88	12	38	386	560
Iles Seychelles	33 953	2	22	1	15	62	47
Afrique : total	16 598 828	2 812 497	10 812	1 425	4 029	18 550	80 485

GRANDS SÉMINAIRES D'AFRIQUE POUR LA FORMATION DU CLERGÉ SÉCULIER DANS LES TERRITOIRES DÉPENDANT DE LA S. C. « DE PROPAGANDA FIDE »

— *Statistiques du* 30 *juin* 1956 —

Pays	Localité	Circonscription ecclésiastique	confiée à	étudiants
AFRIQUE SEPTENTRIONALE				
Maroc	Rabat	AD. de Rabat	FMI	15
Soudan	Tore River (Yei)	VA. de Rumbek	FSCJ	23
AFRIQUE OCCIDENTALE				
A. O. F.	Koumi	D. de Bobo-Dioulasso	PB	25
A. O. F.	Ouidah	AD. de Cotonou	SMA	65
A. O. F.	Sébikhotane	AD. de Dakar	CSSp	12
Ghana	Amisano	AD. de Cape Coast	SMA	31
Ghana	Wiaga	D. de Tamale	PB	8
Nigeria	Benin City	D. de Benin City	SMA	36
Nigeria	Enugu	AD. de Onitsha	CSSp	72
AFRIQUE CENTRALE				
A. E. F.	Brazzaville	AD. de Brazzaville	CSSp	25
Cameroun français	Yaoundé-Otélé	AD. de Yaoundé	OSB	80
Congo belge	Baudouinville	VA. de Baudouinville	PB	123
Congo belge	Kabwe	VA. de Luluabourg	CICM	71
Congo belge	Mayidi	VA. de Kisantu	SJ	76
Congo belge	Niangara	VA. de Niangara	OP	67
Ruanda-Urundi	Burasira	VA. de Ngozi	PB	68
Ruanda-Urundi	Nyakibanda	VA. de Kabgayi	PB	69
AFRIQUE MERIDIONALE				
Union Sud-Africaine	Pevensy	D. de Mariannhill	CMM	15
Union Sud-Africaine	Pretoria	AD. de Pretoria	OFM	29
Basutoland	Roma	D. de Maseru	OMI	12
Rhodésie	Salisbury	AD. de Salisbury	SJ	29
AFRIQUE ORIENTALE				
Nyassaland	Kachebere	VA. de Likuni	PB	54
Tanganyika	Kibosho	D. de Moshi	CSSp	35
Tanganyika	Kipalapala	AD. de Tabora	PB	44
Tanganyika	Morogoro	D. de Morogoro	CSSp	24
Tanganyika	Peramiho	AN. de Peramiho	OSB	32
Tanganyika	Tosamaganga	D. de Iringa	IMC	8
Uganda	Ggaba	D. de Kampala	SMSJM	30
Uganda	Gulu	D. de Gulu	FSCJ	27
Uganda	Katigondo	D. de Masaka	PB	77
Kenya	Kagamega	D. de Tororo	SMSJM	9
Kenya	Nyeri	D. de Nyeri	IMC	15
AFRIQUE INSULAIRE				
Madagascar	Ambatoroka	AD. de Tananarive	SJ	47

Ce qui donne, pour 33 Grands Séminaires, le nombre de 1 353 étudiants. A ce chiffre, il faut ajouter 72 grands séminaristes africains qui font leurs études ecclésiastiques hors d'Afrique. D'où le grand total de 1 425 (statistiques limitées aux territoires dépendant de la S. Congrégation de la Propagande).

NATIONALITÉ DES PRÊTRES TRAVAILLANT DANS LES TERRITOIRES DÉPENDANT DE LA S. C. « DE PROPAGANDA FIDE » AU 30 JUIN 1956 (1)

TERRITOIRES	NATIONALITÉS													
	AFR	FR	BE	IR	NL	IT	AL	CAN	GB	SU	USA	ES	a. n.	TOTAL
Ethiopie	17	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	32
Libye	—	—	—	—	—	41	—	—	—	—	—	—	—	41
Liberia	1	—	—	17	—	—	—	—	—	—	12	—	—	30
Maroc	—	279	4	—	—	4	—	1	—	3	—	85	—	376
Soudan	13	—	—	5	4	158	—	—	10	—	1	—	3	194
Afrique méridionale	177	49	74	201	31	17	269	6	77	21	33	2	31	988
Union Sud-Africaine	174	48	74	201	18	17	227	6	77	21	31	2	20	916
Afrique du Sud-Ouest	3	1	—	—	13	—	42	—	—	—	2	—	11	72
Afrique belge	459	65	1 994	1	300	36	15	—	5	16	1	11	37	2 940
Congo	307	23	1 778	1	283	18	12	—	5	3	1	2	36	2 469
Ruanda-Urundi	152	42	216	—	17	18	3	—	—	13	—	9	1	471
Afrique britannique	601	220	29	857	593	302	153	353	264	195	156	12	68	3 803
Basuto-Swazi	6	18	3	3	3	17	—	94	3	—	7	—	1	155
Côte-de-l'Or	36	6	2	10	121	—	4	33	12	2	28	—	5	259
Gambie	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
Kenya	27	1	—	129	51	79	4	—	35	1	—	—	9	336
Maurice-Seychelles	25	16	1	14	1	—	—	3	8	21	—	—	3	92
Nigeria	44	7	1	489	49	—	1	25	37	—	6	—	2	661
Nyassaland	37	39	2	5	68	5	5	42	15	—	2	—	1	221
Ouganda	181	44	10	4	115	84	4	51	52	3	2	—	9	559
Rhodésie septentrion.	27	34	5	52	33	18	17	39	5	6	11	—	29	276
Rhodésie méridionale	15	1	—	25	—	—	24	2	59	55	2	12	4	199
Sierra Leone	—	1	—	33	—	12	—	—	9	—	—	—	—	55
Tanganyika	203	53	5	80	152	87	94	64	29	107	98	—	5	977
Afrique française	407	1 583	22	1	125	48	4	6	—	86	3	16	25	2 326
A. E. F.	40	250	—	—	44	5	—	—	—	10	—	1	3	353
A. O. F.	106	648	14	—	10	2	1	3	—	20	—	5	6	815
Cameroun	99	222	3	—	55	5	2	2	—	22	—	—	2	412
Madagascar	121	310	2	1	9	36	1	1	—	29	3	9	8	530
Réunion	33	43	1	—	3	—	—	—	—	3	—	—	5	88
Sahara	—	51	2	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	55
Somalie	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Togo	8	52	—	—	3	—	—	—	—	2	—	—	1	66
Afrique espagnole	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	61
Ifni	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8
Fernando Poo	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	—	53
Administ. italienne														
Somalia	—	—	—	—	—	21	—	—	—	—	—	—	—	21
Grand total au 30.6.56	1 688	2 210	2 123	1 082	1 053	627	441	366	356	321	206	175	164	10 812
Grand total au 30.6.51	1 254	1 800	1 583	807	916	482	311	282	327	236	134	129	132	8 393
Augmentation	+ 434	+ 410	+ 540	+ 275	+ 137	+ 145	+ 130	+ 84	+ 29	+ 85	+ 72	+ 46	+ 32	+ 2 419

(1) Abréviations : AFR : Afrique, FR : France, BE : Belgique, IR : Irlande, NL : Hollande, IT : Italie, AL : Allemagne, CAN : Canada, GB : Grande-Bretagne, SU : Suisse, USA : Etats-Unis, ES : Espagne, a. n. : autres nations : Luxembourg 41 prêtres, Autriche 37, Pologne 27, Tchécoslovaquie 9, Liban 8, Australie 7, Chine 7, Argentine 4, Malte 4, Yougoslavie 4, Inde 3, Portugal 3, Brésil 2, Hongrie 2, Arménie 1, Chili 1, Haïti 1, Suède 1, Trinidad 1, sans nationalité 1. Total : 164.

Liste des Instituts religieux travaillant dans les territoires dépendant de la S. Congrégation « de Propaganda Fide » (statistiques 20. 6. 1956) (1).

PERES BLANCS (Missionnaires d'Afrique) : Sahara : * Laghouat (50) ; A. O. F. : * Bamako (41), * Bobo-Dioulasso (52), * Gao (17), * Kayes (17), * Koudougou (36), Koupela (9), * Nouna (40), * Nzérékoré (30), * Ouagadougou (35), * Sikasso (14), Dakar (4) ; Ghana : * Tamale (52) ; Nigeria : * Oyo (26) ; Congo belge : * Baudouinville (48), * Bukavu (72), * Kasongo (51), * Lac Albert (83) ; Ruanda-Urundi : * Kabgayi (103), * Kitega (114), * Ngozi (65), Nyundo (10) ; Rhodésie : * Abercorn (33), * Fort Jameson (38), * Fort Rosebery (29), * Kasama (39) ; Tanganyika : * Bukoba (57), Dar es Salaam (3), * Karema (36), * Kigoma (44), Maswa (2), * Mwanza (52), * Tabora (54) ; Ouganda : Masaka (20), * Mbarara (61), * Rubaga (73) ; Nyassaland : * Nyassa sept. (28), * Likuni (61) ; total : 1 599 prêtres.

CONGREGATION DU SAINT-ESPRIT : A. O. F. : * Conakry (31), * Dakar (50), * Kankan (23), * Saint-Louis du Sénégal (5), * Ziguinchor (22) ; Gambia : * Bathurst (13) ; Nigeria : * Kabba (18), * Onitsha (98), * Owerri (84), * Oturkpo (21) ; Sierra Leone : * Freetown and Bo (43) ; A. E. F. : * Bangassou (18), * Bangui (44), * Brazzaville (46), * Fort Rousset (26), * Libreville (52), * Pointe Noire (40) ; Cameroun français : * Douala (62), * Doumé (35), * Yaoundé (83) ; Congo belge : * Kindu (19), * Kongolo (49) ; Union Sud-Africaine : * Bethléem (26), Mariannhill (1) ; Kenya : * Nairobi-Zanzibar (106) ; Tanganyika : Dar-es-Salaam (5), * Morogoro (69), * Moshi (55), Tanga (1) ; Madagascar : * Diego Suarez (35), * Majunga (45) ; La Réunion : * Saint-Denis (42) ; Maurice : * Port-Louis (28) ; total : 1295 prêtres.

MISSIONS AFRICAINES : A. O. F. : * Abidjan (47), * Bouaké (26), * Cotonou (45), Dakar (1), * Daloa (41), * Katiola (24), * Parakou (24), * Porto Novo (9) ; Togo : * Lomé (39), * Sokodé (19) ; Libéria : * Cape Palmas (15), * Monrovia (14) ; Ghana : * Cape Coast (61), * Keta (32), * Kumasi (30) ; Nigeria : * Benin City (46), * Ibadan (21), * Jos (32), * Kaduna (35), * Ondo (29), * Lagos (35) ; Congo belge : Kikwit (12) ; total : 637 prêtres.

JESUITES : Maroc : Rabat (8) ; A. E. F. : * Fort Lamy (27) ; Congo belge : Bukavu (12), * Kikwit (87), * Kisantu (66), Léopoldville (14) ; Ruanda-Urundi : Kitega (12) ; Union Sud-Africaine : Capetown (2), Port-Elizabeth (14) ; Rhodésie : * Lusaka (51), * Salisbury (73) ; Madagascar : * Fianarantsoa (101), * Tananarive (83) ; Maurice : Port-Louis (7) ; La Réunion : Saint-Denis (4) ; total : 561 prêtres.

OBLATS DE MARIE-IMMACULEE : Afrique occidentale espagnole : * Ifni (6) ; Cameroun français : * Garoua (61) ; Congo belge : * Ipamu (80) ; Afrique Sud-Ouest : * Windhoek (42) ; Basutoland : Leribe (14), * Maseru (113) ; Union Sud-Africaine : * Bloemfontein (18), * Durban (100), Johannesburg (77), * Kimberley (26), Pretoria (5), Umzimkulu (1) ; total : 543 prêtres.

SCHEUT : Congo belge : * Boma (65), * Inongo (44), * Kabinda (56), * Léopoldville (78), * Lisala (113), * Luluabourg (150) ; total : 506 prêtres.

MILL-HILL : Soudan : * Malakal (18) ; Cameroun britannique : * Buea (60) ; Congo belge : * Basankusu (52) ; Kenya : * Kisumu (103) ; Ouganda : * Tororo (85), * Kampala (66) ; total : 384 prêtres.

FRANCISCAINS : Libye : * Derna (3), * Benga (7), * Misurata (8), * Tripoli (23) ; Maroc : * Rab (101), * Tanger (58) ; Somalie : * Mogadiscio (21) Togo français : Lomé (1) ; Congo belge : * La Moero (21), * Lulua (78) ; Union Sud-Africaine Capetown (6), Johannesburg (5), * Kokstad (20 Lydenburg (9), Pretoria (9) ; total : 370 prêtres.

BENEDICTINS : Maroc : Rabat (17) ; Camerou français : Yaoundé (12) ; Congo belge : * Katang (81) ; Union Sud-Africaine : * Eshowe (36), * Pie tersburg (22) ; Tanganyika : Dar-es-Salaam (2 * Ndanda (46), * Peramiho (82) ; total : 298 prêtre

CAPUCINS : A. O. F. : Bamako (1) ; A. E. F. * Berberati (31), * Moundou (22) ; Congo belge * Ubanghi (57) ; Union Sud-Africaine : Capetow (9) ; Rhodésie : * Livingstone 26), Lusaka (1) Tanganyika : * Dar-es-Salaam (53) ; Côte de Somalis : * Djibouti (7) ; Ethiopie (15) ; Mada gascar : * Ambanja (27) ; Seychelles : * Port-Vic toria (22) ; total : 271 prêtres.

MISSIONNAIRES DE VERONE : Soudan : * Bah el Ghebel (42), * Bahr el Ghazal (42), * Khartou (48), * Mopoi (25), Rumbek (4) ; Ouganda : * Gul (76) ; total : 237 prêtres.

SAINT-QUENTIN : Cameroun français : * Nkong samba (48) ; Congo belge : Kindu (2), * Stanley ville (85), * Wamba (28) ; Union Sud-Africaine * Aliwal (19), * De Aar (6) ; total : 188 prêtres.

MONTFORTAINS : Congo belge : * Isangi (34) Nyassaland : * Blantyre (54)), * Zomba (41) ; Ma dagascar : * Tamatave (46) ; total : 175 prêtres

DOMINICAINS : Sahara : Laghouat (1) ; Maroc Rabat (12) ; A. O. F. : Dakar (3) ; Nigeria : Lago (4) ; * Sokoto (2) ; Cameroun français : Doual (4) ; Congo belge : Léopoldville (1), * Niangar (69) ; Union Sud-Africaine : Capetown (8) Johannesburg (9), * Kroonstad (27), Port-Elizabet (1) ; total : 141 prêtres.

CONSOLATA (Turin) : Union Sud-Africaine Capetown (6) ; Kenya : * Meru (26), Nairobi (2) * Nyeri (52) ; Tanganyika : * Iringa (48) ; total 134 prêtres.

SALESIENS : Maroc : Rabat (14) ; Congo belge Katanga (31), * Sakania (48) ; Ruanda-Urundi Kabgayi (5) ; Union Sud-Africaine : Capetown (17), Johannesburg (6) ; Swaziland : Bremersdor (3) ; total : 124 prêtres.

REDEMPTORISTES : A. O. F. : Dakar (1) * Niamey (32) ; Congo belge : * Matadi (57) Union Sud-Africaine : Capetown (8), Pretoria (14) Umzimkulu (2) ; total : 114 prêtres.

MARIANNHILL : Union Sud-Africaine : * Mariannhill (58), * Umtata (22), Umzimkulu (5) Rhodésie : * Bulawayo (26) ; total : 111 prêtres.

SAINT-PATRICK : Nigeria : * Calabar (52), * Ogoja (35) ; Kenya : * Eldoret (21) ; total 108 prêtres.

ISSOUDUN : A. O. F. : Dakar (12) ; Congo belge : * Coquilhatville (64) ; Union Sud-Africaine : Pietersburg (10) ; Port-Elizabeth (4) ; total : 90 prêtres.

PASSIONISTES : Congo belge : * Tshumbé (35) ; Union Sud-Africaine : Johannesburg (2), Kimberley (7) ; Rhodésie : Bulawayo (2) ; Tanganyika : * Dodoma (36) ; total : 82 prêtres.

PALLOTTINS : Union Sud-Africaine : * Oudtshorn (17), * Queenstown (27) ; Tanganyika : * Mbulu (27) ; total : 71 prêtres.

VERBE-DIVIN : Ghana : * Accra (46) ; Congo belge : Kikwit (21), Kisantu (3) ; total : 70 prêtres.

PREMONTRES : Congo belge : * Buta (40), * Lolo (22) ; Union Sud-Africaine : Oudtshoorn (7) ; total : 69 prêtres.

LAZARISTES : Congo belge : * Bikoro (23) ; Union Sud-Africaine : Johannesburg (1) ; Madagascar : * Fort-Dauphin (33) ; total : 57 prêtres.

(1) Où le territoire est confié à l'Institut même, son nom est précédé d'un astérisque.

BETHLEEM : Rhodésie : * Gwelo (56) ; total : 56 prêtres.

OBLATS DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES : Sud-Ouest Africain : * Keetmanshoop (28) ; Union Sud-Africaine : * Keimoes (26), Capetown (1) ; total : 55 prêtres.

ASSOMPTIONISTES : Congo belge : * Beni (54) ; Madagascar : Tulear (9) ; total : 63 prêtres.

MARYKNOLL : Tanganyika : * Maswa (11), Mwanza (7), * Musoma (29) ; total : 47 prêtres.

CROISIERS : Congo belge : * Bondo (44) ; total : 44 prêtres.

LA SALETTE : Madagascar : * Antsirabé (32), * Morondava (12) ; total : 44 prêtres.

CLARETINS : Guinée espagnole : * Fernando Poo (41) ; total : 41 prêtres.

ERMITES DE SAINT-AUGUSTIN : Nigeria : * Maiduguri (3), * Yola (20) ; Congo belge : Niangara (14) ; Union Sud-Africaine : Capetown (1) ; total : 38 prêtres.

SERVITES : Union Sud-Africaine : Eshowe (3), Johannesburg (8) ; Swaziland : * Bremersdorp (25) ; total : 36 prêtres.

CONVENTUELS : Rhodésie : * Ndola (32) ; total : 32 prêtres.

ROSMINIENS : Tanganyika : * Tanga (29) ; total : 29 prêtres.

PICPUS : Congo belge : * Kole (27) ; total : 27 prêtres.

MISSIONNAIRES FILS DU SACRE-CŒUR : Union Sud-Africaine * Lydenburg (24), Mariannhill (1) ; total : 25 prêtres.

JOSEPHITES BELGES : Congo belge : * Mweka (24) ; total : 24 prêtres.

TRINITAIRES : Madagascar : Antsirabé (10), * Tsiroanomandidy (13) ; total : 23 prêtres.

CARMES ANCIENNE OBSERVANCE : Rhodésie : * Umtali (22) ; total : 22 prêtres.

BETHARRAM : Maroc : Rabat (16) ; total : 16 prêtres.

CHAVAIGNES : Maroc : Rabat (14) ; total : 14 prêtres.

FRANCISCAINS SAINT-JOSEPH (F. F. J.) : Union Sud-Africaine : Mariannhill (8), Umzimkulu (6) ; total : 14 prêtres.

TRAPPISTES : Congo belge : Bukavu (8) ; Cameroun français : Yaoundé (5) ; total : 13 prêtres.

MISSIONS ETRANGERES BURGOS : Rhodésie : * Wankie (12) ; total : 12 prêtres.

MARISTES : A. O. F. : Dakar (12) ; total : 12 prêtres.

XAVERIENS (Parme) : Sierra Leone : * Makeni (12) ; total : 12 prêtres.

ORATORIENS : Maroc : Rabat (11) ; total : 11 prêtres.

CHANOINES DU LATRAN : Congo belge : Kindu (10) ; total : 10 prêtres.

BARNABITES : Congo belge : Bukavu (9) ; total : 9 prêtres.

MISSIONNAIRES DE LA SAINTE-FAMILLE : Madagascar : Morondava (8) ; total : 8 prêtres.

MISSIONS-ETRANGERES PARIS : Maroc : Rabat (4) ; Madagascar : Tamatave (4) ; total : 8 prêtres.

PETITS-FILS DE JESUS : Maroc : Rabat (1) ; Sahara : Lagouhat (2) ; Cameroun français : Douala (2), Garoua (1) ; Congo belge : Beni (1) ; Sud-Ouest Africain : Windhoek (1) ; total : 8 prêtres.

SALVATORIENS : Congo belge : Lulua (4) ; Tanganyika : Ndanda (4) ; total : 8 prêtres.

ANTONIENS (Maronites) : Soudan : Khartoum (1) ; A. O. F. : Abidjan (2), Dakar (2) ; Ghana : Accra (1) ; Union Sud-Africaine : Johannesburg (1) ; total : 7 prêtres.

FILS DE LA CHARITE : Maroc : Rabat (7) ; total 7 prêtres.

MARIANISTES : Maroc : Tanger (3) ; A. E. F. : Brazzaville (5) ; total : 8 prêtres.

PAULISTES : Union Sud-Africaine : Johannesburg (5) ; total : 5 prêtres.

PRETRES DU SAINT-SACREMENT : Ruanda-Urundi : Kitega (4) ; total : 4 prêtres.

MISSIONNAIRES DES OUVRIERS : Congo belge : Katanga (4) ; total : 4 prêtres.

AUXILIAIRES DES MISSIONS : Ruanda-Urundi : Nyundo (2) ; total : 2 prêtres.

BASILIENS : Soudan : Khartoum (1) ; total : 1 prêtre.

CARMES DECHAUSSES : Maroc : Tanger (1) ; total : 1 prêtre.

CHANOINES DE L'IMMACULEE-CONCEPTION : A. O. F. : Niamey (1) ; total : 1 prêtre.

FRERES DE LA MISERICORDE (Malines) : Ruanda-Urundi : Ngozi (1) ; total : 1 prêtre.

Total : 9 026 religieux prêtres appartenant à 66 Instituts religieux.

NOTE

En Afrique, 13 territoires sont confiés au clergé séculier : Capetown, Dedza, Johannesburg, Koupela, Leribe, Masaka, Miarinarivo, Nyundo, Port-Elizabeth, Pretoria Rumbek, Rutabo, Umzimkulu.

Quatre territoires, récemment érigés, n'ont pas encore de statistiques : Gagnoa (A. O. F.) : Missions africaines ; Kitui (Kenya) : Saint-Patrick ; Navrongo (Ghana) : Pères Blancs ; Pala (Cameroun) : Oblats de Marie-Immaculée.

— *L'avoué dans la vie moderne.* — Brochure 15,5 × 21 cm., 46 pages. Odin, imprimeur, Lyon (3, rue Marius-Audin).

Ces pages montrent le rôle indispensable des avoués dans la vie judiciaire dont ils sont les auxiliaires très précieux.

— *Un promoteur de la renaissance catholique au* XIXe *siècle : Emmanuel d'Alzon,* par Gaétan Bernoville. — Vol. 13,5 × 19,5 cm., 256 pages. Prix : 780 francs. Grasset, éditeur, Paris.

Histoire de la vie d'un religieux dont les initiatives ont largement devancé son temps. L'auteur le montre, dans sa jeunesse, profondément marqué par deux milieux : le milieu familial et le milieu mennaisien. Mais, plus vite et plus radicalement encore que son ami Montalembert, il se séparera, non sans douleur, de l'idéologue foudroyé. Ordonné prêtre à Rome, vicaire général du diocèse de Nîmes, trois fois il refuse d'être évêque. Ses initiatives sont prodigieuses ; couronnées de succès ou non, elles portent toutes un germe qui finit par lever. Certaines sont de caractère local, mais la plupart sont portées, d'intention et d'objet, à l'échelon national et même universel. L'axe de toutes, c'est la lutte pour l'unité, unité de la doctrine, unité de l'action catholique, ralliement autour du Siège de Pierre. Ainsi nous est contée la fondation des Augustins de l'Assomption et des Oblates de l'Assomption. Homme d'action, le P. d'Alzon fut aussi un prédicateur apprécié, qui a prononcé 10 000 sermons ou discours, et un correspondant dont 30 000 lettres ont été conservées, toutes fourmillantes d'intérêt et de vie.

— *Jusqu'au don total : Jean Juste, séminariste* (1853-1953), par l'abbé Henri Berthet. — Vol. 15 × 20 cm., 210 pages avec photographies. Prix : 500 francs ; port : 30 francs. Apostolat de la Prière, Toulouse.

Histoire de la courte vie d'un séminariste, mort à 20 ans en portant secours à un camarade qui se noyait. La découverte, après sa mort, de 150 de ses lettres, puis de six carnets de notes intimes, a révélé la richesse d'une âme claire, humble, avide de sainteté et d'un cœur donné à Dieu et au prochain.

L'Eglise, de l'Inde au Pacifique

Le bulletin de l'Agence Fides, *du* 28 *septembre* 1957, *présente ces statistiques arrêtées en juin* 1956, *en précisant qu'il s'agit de tous les pays allant de l'Inde au Pacifique, et non uniquement des territoires confiés à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Les chiffres donnés pour la Chine, la Corée du Nord et le Viet-Nam-Nord, sont de simples estimations. On notera également qu'il a été impos-sible d'évaluer séparément prêtres indigènes et étrangers et que les grands séminaristes ne com-prennent que les philosophes et les théologiens d[u] clergé séculier, à l'exclusion des religieux se prép[a]rant au sacerdoce, impossibles à dénombrer.*

Pays	Catholiques	Catéchum.	Prêtres étrang.	Prêtres indig.	Grands séminaristes
Pakistan	449 583	141 192	383	124	16
Ouest Pakistan	186 013	69 325	145	45	6
Est Pakistan	263 570	71 867	238	79	10
Inde	5 076 562	59 524	1 322	3 996	1 196
Jammu et Kashmir	1 095	61	7	—	—
Punjab	10 499	4 354	6	2	1
Rajasthan	8 223	240	30	45	22
Uttar Pradesh	32 249	968	90	78	53
Bihar	269 977	8 420	202	106	39
Assam	115 633	6 876	80	15	10
Ouest Bengale	133 372	1 775	173	68	24
Madhya Pradesh	102 299	3 730	70	36	39
Bombay	377 490	840	161	395	71
Orissa	92 185	8 332	42	6	23
Andhra Pradesh	249 309	15 502	107	149	88
Mysore	359 016	1 262	81	419	93
Kerala autres rites	731 609	2 074	62	473	500
Kerala rite latin	1 332 335	?	—	1 300	
Madras	1 251 452	4 865	204	882	209
Delhi et territoires annexés	9 819	225	7	22	24
Goa (*Annuaire Pontifical* 1957)	336 488	?	(624)		90
Ceylan	667 958	946	161	317	38
Birmanie	165 401	17 164	143	86	34
Siam	98 608	1 886	126	84	60
Malaisie, Singapour	127 786	2 015	79	52	8
Laos-Cambodge	61 043	2 675	80	30	5
Viet-Nam-Sud	1 230 755	?	(1 396)		363
Viet-Nam-Nord	250 000	?	(200)		?
Chine	3 000 000	—	—	—	—
Hong-Kong	89 143	8 964	208	84	76
Macao	14 000	?	(70)		?
Corée du Sud	214 498	27 332	102	207	168
Japon	226 068	17 527	1 026	297	246
Formose	48 308	44 316	262	113	5
Philippines	17 387 441	—	(2 954)		751
Indonésie	1 026 233	67 421	771	148	87
Sumatra	96 256	20 212	115	3	—
Java	136 823	11 471	265	93	37
Bornéo	33 862	11 232	101	14	5
Célèbes	53 976	3 807	73	3	15
Petite-Sonde, Amboina	705 316	20 699	217	35	30
Bornéo britannique	43 649	4 490	71	12	—
Timor portugaise	63 824	?	(38)		?
Nouvelle-Guinée	292 284	34 105	348	5	—
Océanie	281 991	3 245	321	43	48
Total	31 151 623	432 802	16 283		3 191

— *La doctrine sociale de l'Eglise*, par Mgr Guerry. — Vol. 14 × 19 cm., 192 pages. Prix : 390 francs. Bonne Presse, Paris.

Cet ouvrage est consacré à l'actualité de la doctrine sociale de l'Eglise, à ses dimensions et à son rayonnement. Une importante introduction expose et justifie cette doctrine. Une première partie traite de la conception de l'homme (dignité de la personne humaine, égalité fondamentale des hommes, droits inaliénables, droit à l'usage des biens matériels, droit au travail). Une deuxième partie développe la conception chrétienne de l'économie sociale, économie humaine, économie du bien commun, économie organique, dynamique subordonnée à la loi morale. Une conclusion tir[e] les principes fondamentaux de la doctrine social[e] de l'Eglise et montre la grandeur de l'œuvre d[e] reconstruction du monde.

— *La plus sage des petites filles*, par Louise-Andr[é] Delastre. — Vol. illustré en couleur 16 × 22 cm., 24 pages. Prix : 120 francs. Editions Caritas, Paris.

Cette vie de la Sainte Vierge que présente la collection « Les albums clairs » s'adresse aux tou[t] petits, de 3 à 7 ans, en s'efforçant de leur donner ce supplément de tendresse et de poésie dont on besoin les enfants de l'âge atomique.

La ségrégation raciale en Afrique du Sud

Déclaration de l'Episcopat

Les 25 évêques de l'Afrique du Sud ont tenu leur réunion plénière à Pretoria, du 2 au 6 juillet, à l'issue de laquelle ils ont publié l'importante déclaration suivante condamnant sévèrement comme antichrétienne la politique de l'apartheid suivie par le gouvernement (1) :

En 1952, les évêques catholiques d'Afrique du Sud ont publié une déclaration sur le problème racial dans laquelle ils s'élevaient contre la discrimination et les injustices qui en découlent (2).

Cette déclaration affirmait que les non-Européens de l'Afrique du Sud avaient un droit strict en justice d'évoluer vers une pleine participation à la vie politique, économique et culturelle du pays. Elle faisait remarquer, cependant, que cette évolution ne pouvait se faire que si les personnes qu'elle concerne travaillaient diligemment à se préparer à l'exercice de la pleine citoyenneté.

Cinq années se sont écoulées depuis la publication de cette déclaration. Pendant ce temps, aucun changement d'orientation ne s'est produit dans la politique raciale de l'Afrique du Sud. La vieille politique de la ségrégation, responsable dans une large mesure de la situation sociale de ce pays, a, plutôt, sous le nom d'apartheid, été plus clairement définie et plus nettement appliquée. L'apartheid est tenu officiellement pour la seule formule applicable à la population mixte de l'Afrique du Sud. L'intégration est considérée comme impensable et la division en Etats comme irréalisable.

Le caractère intrinsèquement mauvais de l'apartheid

Le principe fondamental de l'apartheid est la préservation de ce que l'on nomme la civilisation blanche, laquelle s'identifie avec la suprématie blanche, qui signifie que seuls les blancs doivent jouir des pleins droits politiques, sociaux, économiques et culturels. Les personnes des autres races doivent se contenter de ce que les blancs estiment pouvoir leur concéder sans nuire à leur position privilégiée. La suprématie blanche est un absolu, elle est au-dessus de la justice, elle transcende l'enseignement du Christ. Elle est une fin dépassant toutes les autres et justifiant tous les moyens.

L'apartheid est quelquefois présenté comme un développement séparé, donnant aux différentes races la possibilité de poursuivre chacune leur évolution distincte sur le plan social et culturel. On prétend que ce n'est pas de cette manière que ces races font la volonté de Dieu et qu'elles se prêtent ainsi à l'accomplissement de ses décrets providentiels. Cet argument serait plausible à condition de faire abstraction d'un point important, à savoir que ce développement séparé est subordonné à la suprématie blanche. Le blanc se fait lui-même l'agent de la volonté de Dieu et l'interprète de sa Providence en assignant aux non-blancs leur rang et en déterminant les limites de leur développement. On tremble devant ce blasphème d'attribuer ainsi à Dieu les offenses contre la charité et la justice qui sont l'accompagnement inévitable de l'apartheid.

C'est un péché d'humilier son semblable. Il y a dans chaque personne humaine, de par la création de Dieu, une dignité inséparablement liée à sa qualité d'être raisonnable et libre. Cette dignité a été incommensurablement rehaussée par le mystère de notre rédemption. Selon les paroles de saint Pierre, nous sommes « une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte » (*I Pierre*, II, 9). Le Christ lui-même a dit : « Je vous ai appelés mes amis » (*Jean*, XV, 15). Personne n'a le droit de mépriser ce que Dieu a honoré, de rabaisser quelqu'un que le Christ a appelé son ami, de marquer quelqu'un du signe d'une infériorité innée. C'est une insulte à la dignité humaine, un affront à la grande œuvre de création et de rédemption de Dieu. Le Christ nous a interdit de faire de telles injures : « ... Celui qui dira à son frère : raca, sera justiciable du Sanhédrin ; et qui lui dira : fou, sera justiciable pour la géhenne du feu. » (*Matth.*, V, 22.)

De ce mal fondamental qu'est l'apartheid découlent les innombrables offenses contre la charité et la justice qui en sont les conséquences inévitables, car des hommes se trouvent nécessairement offensés et des injustices sont nécessairement commises lorsque la pratique de la discrimination est considérée comme le principe suprême pour la bonne marche de l'Etat, l'ultime loi dont toutes les autres dérivent.

Evolution et non révolution

Cette condamnation du principe de l'apartheid comme quelque chose d'intrinsèquement mauvais ne signifie pas qu'une parfaite égalité peut être établie en Afrique du Sud par un simple trait de plume. Rien n'est plus évident que l'existence de profondes différences entre les groupes de notre population qui rendent impossible une intégration immédiate et totale. Les citoyens ne peuvent pas avoir pleinement la même participation aux institutions politiques et économiques tant qu'ils n'ont pas un bon bagage culturel commun. Tous les changements sociaux doivent s'opérer graduellement sous peine d'être désastreux. Il n'est pas injuste pour un Etat de tenir compte dans ses lois et son administration des différences qui existent. L'Etat doit promouvoir le bien-être de tous les citoyens. Si certains requièrent une spéciale protection, elle doit leur être accordée. Il ne serait donc pas raisonnable de condamner indistinctement toute la législation de l'Afrique du Sud établissant des différences dans la population. La loyauté demande de reconnaître les services rendus par les groupes moins évolués de la population et les nobles et généreux efforts faits par beaucoup de fonctionnaires en leur faveur. Beaucoup de ceux qui

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais publié par *The Tablet*, 20. 7. 1957. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

Pour mieux évaluer les données du problème racial en Afrique du Sud, voici quelques chiffres indiquant la répartition de la population : 2 500 000 blancs, dont 55 pour 100 d'Afrikanders (d'origine hollandaise), et 35 pour 100 d'Anglais ; 8 500 000 noirs Bantous ; 1 million de métis et 500 000 Indiens. Les catholiques constituent environ 8 p. 100 de la population. Les noirs sont parmi eux en grosse majorité.

(2) *D. C.*, n° 1132 du 19 octobre 1952.

souffrent des rigeurs de l'apartheid trouvent dur d'accepter des conseils de modération. Aigris par les affronts et les frustrations, ils se méfient de toute politique tendant à un changement progressif. Leur slogan est : révolution et non évolution. La seule réforme qu'ils envisagent est de supprimer toute distinction et d'atteindre immédiatement à tous les pleins droits civils. Ils ne veulent pas s'arrêter à penser à la confusion qui s'ensuivrait, à l'effondrement de tout l'ordre public, la complète dissolution de la société, et, peut-être, leur rapide destruction dans l'holocauste. Cela est particulièrement vrai de ceux qui trouvent dans le communisme athée l'inspiration de leurs efforts présents et leurs espoirs pour l'avenir.

Le changement doit être progressif, car aucune autre sorte de changement n'est compatible avec le maintien de l'ordre sans lequel il n'y a ni société, ni gouvernement, ni justice, ni bien commun. Mais un changement doit intervenir, sinon notre pays va vers un avenir désastreux. Ce changement pourrait commencer immédiatement si l'ingéniosité et l'énergie actuellement dépensées pour l'apartheid étaient consacrées à faire de l'Afrique du Sud un pays agréable pour tous ses citoyens. Le temps est court et le besoin est urgent. Ceux qui souffrent de l'apartheid doivent voir des manifestations concrètes de changement avant qu'il ne soit trop tard. Cela suppose l'élaboration d'une politique raisonnable et juste permettant à toute personne, quelle que soit sa race, d'être capable de jouir des pleins droits civils. Il ne fait pas de doute que de hautes qualités politiques soient nécessaires pour arriver à ce but, car les difficultés ne doivent pas être minimisées. Il n'est pas facile de dissiper les craintes et les préjugés et d'introduire des mesures si contraires aux principales tendances et coutumes du passé.

Appel a la population de race blanche

Il est bien certain qu'aucun gouvernement de l'Afrique du Sud ne peut entreprendre un tel changement sans le consentement des citoyens blancs. C'est sur leurs épaules que repose pleinement le fardeau de la responsabilité. Qu'ils examinent leurs consciences à la lumière de l'enseignement du Christ. Qu'ils relisent les paroles du Maître : « Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres. C'est à ceci que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (*Jean*, XIII, 34-35.) Ne tournons pas en dérision le christianisme en proclamant que nous sommes une nation chrétienne et en poursuivant une politique si contraire à ces paroles du Christ.

Nous avons un mot spécial à dire à notre chère population catholique de race blanche. La ségrégation, bien qu'officiellement non admise dans nos églises, est cependant pratiquée dans beaucoup de nos organisations, de nos écoles, Séminaires, couvents, hôpitaux et dans la vie sociale de nos fidèles. A la lumière de l'enseignement du Christ, cela ne peut pas être toléré continuellement. Le moment est venu de procéder plus vigoureusement à ce changement de cœur et de pratique que requiert la loi du Christ. Nous sommes des hypocrites si nous condamnons l'apartheid dans la société de l'Afrique du Sud et si nous nous permettons de l'appliquer dans nos propres institions (3).

Cela ne signifie pas que nous pouvons fac ment ne pas tenir compte de toutes les différen de mentalité, de condition, de langage et mœurs. L'Eglise n'encourage pas les associati humaines desquelles, à cause de ces différenc ne peut naître aucun bien. Elle comprend que bien spirituel de ses enfants ne peut pas être fa risé par une atmosphère sociale où l'on ne sent ni chez soi ni à l'aise. Mais le devoir ch tien demeure de chercher à unir plutôt q séparer, à supprimer les différences plutôt q les perpétuer. Une couleur différente ne peut ê une raison de séparation lorsque la culture, mœurs, la condition sociale, et, surtout, une commune et un commun amour du Christ pouss à l'unité.

Nous exprimons ces observations en sach que la foi et la charité de nos fidèles les le feront voir d'une façon vraiment chrétienne et le inspireront en temps voulu une conduite plei ment conforme à l'enseignement de notre Sauve Nous avons toute raison d'avoir cette confian parce que nous avons devant les yeux une gran preuve de la loyauté et de la générosité de n fidèles dans leur magnifique réponse à la ca pagne des évêques catholiques en faveur d écoles et des Séminaires de Mission (4).

Nous adressons un appel pressant à tous l blancs d'Afrique du Sud pour qu'ils considère soigneusement ce que l'apartheid signifie, s caractère mauvais et antichrétien, les injustic qui en découlent, le ressentiment et l'aigreur qu fait naître, tous les désastres qu'il peut produi dans ce pays que tous nous aimons tant. No ne pouvons pas manquer d'exprimer notre adm ration pour l'œuvre splendide accomplie en nombreux endroits pour diminuer les préjugé promouvoir l'entente et l'unité et aider l'Afriq du Sud dans cette voie d'harmonie et de coop ration qui est la seule que dictent la sagesse la justice. Par ailleurs, nous regrettons profo dément qu'on estime encore nécessaire d'ajout à la masse de législation restrictive et oppressi pour réduire les contacts entre les différen groupes à un minimum inhumain et contre natur

---

(3) Peu de temps après la publication de cette décl ration, le Parlement de l'Afrique du Sud a ratifié u loi interdisant dans certains cas l'accès des noirs a églises réservées aux blancs. Les évêques d'Afrique Sud ont alors rédigé une nouvelle déclaration qui a é lue dans toutes les églises le dimanche 21 juillet dans laquelle ils disent : « Les évêques catholiques o appris la ratification de la loi sur l'admission des No dans les églises des Blancs et ils déclarent publiqu ment : que seule l'autorité ecclésiastique est habilit à se prononcer sur l'accès des personnes à ses office que les églises catholiques doivent être ouvertes à to les hommes sans différence de race. En suite de qu nous affirmons que personne ne sera écarté de nos églis et que nous en prenons la responsabilité. » A la su de cette déclaration, le journal gouvernemental *D Transvaler* a contesté aux catholiques qui ne cons tuent qu'une petite minorité de la population de l'Afriq du Sud, le droit de se mêler des affaires intérieures pays et il a annoncé « qu'il est temps de parler haut a chefs de l'Eglise catholique qui ont déclaré ne p s'estimer liés par les lois votées récemment ».

(4) Les 500 écoles des Missions catholiques chez Bantous se trouvaient menacées de fermeture, le go vernement ayant décidé de leur retirer progressivem les subventions qui les faisaient vivre. Les évêq d'Afrique du Sud ont alors lancé une collecte parmi fidèles qui a réuni plus d'un milliard de francs.

Nous prions Dieu pour que les esprits reçoivent la lumière et voient la vérité, pour que les cœurs soient encouragés à agir sans tenir compte des préjugés du passé. Cela demandera des sacrifices, mais les sacrifices ne doivent pas nous faire peur, à nous dont les aïeux ont laissé l'héritage de leur bravoure. Nous avons devant nous, maintenant, une des plus nobles causes que nous puissions embrasser : le triomphe du Christ dans les lois et les mœurs de notre pays, dans l'esprit de cet espoir récemment exprimé par S. S. Pie XII : « Que se poursuive en Afrique une œuvre de collaboration constructive, dégagée de préjugés et de susceptibilités réciproques, préservée des séductions et des étroitesses du faux nationalisme et capable d'étendre à ces populations, riches de ressources et d'avenir, les vraies valeurs de la civilisation chrétienne qui ont déjà porté tant de bons fruits en d'autres continents. » (5)

(5) Encyclique *Fidei Donum* (*D. C.*, n° 1251 du 12. 5. 1957, col. 584).

L'Association patriotique des catholiques de Chine

Du 15 juillet au 2 août 1957, s'est tenu à Pékin le Congrès de l'association progressiste qui s'intitule « Association patriotique des catholiques de Chine ». Il réunissait 241 délégués ne représentant qu'une infime minorité des trois millions et demi des catholiques chinois, mais minorité forte de l'appui du Bureau des affaires religieuses (dont le chef, Ho Cheng-Siang, assistait au Congrès) et du parti communiste.

La résolution votée le 2 août par le Congrès, avant de se séparer, peut donner, avec ses invectives de style communiste contre le Saint-Siège et ses représentants, une idée des tristes opinions de ces « catholiques patriotes » (1) :

L'assemblée est unanime à juger que le patriotisme est un devoir sacré pour le peuple et aussi un commandement de Dieu. Depuis huit ans, notre pays, sous la direction du parti communiste et du gouvernement populaire, a obtenu des résultats grandioses au point de vue de la construction et de la réforme socialistes. La Chine arriérée et agricole est en voie de devenir une Chine avancée et industrielle. Le peuple en est heureux et nous, clergé et fidèles, qui faisons partie du peuple, nous nous réjouissons avec lui. Notre croyance et notre vie religieuse ont reçu la protection et le respect du gouvernement populaire, c'est pourquoi, partant du principe « amour de la patrie et amour de la religion », nous appuyons du fond du cœur le parti communiste chinois et nous marchons fermement dans la voie du socialisme.

L'assemblée blâme les opinions et actions réactionnaires des éléments de droite de la classe capitaliste qui ont apparu récemment et qui s'opposent au socialisme, à la dictature de la démocratie populaire, à la direction du parti communiste. L'assemblée déclare unanimement qu'elle entreprendra une lutte énergique contre ces éléments. D'autre part, l'assemblée a porté son attention sur le fait que l'Eglise de Chine a été utilisée par l'impérialisme, que parmi les délégués (à cette assemblée) il y a une minorité d'éléments de droite qui ont encore des pensées réactionnaires, anticommunistes, antipopulaires, antisocialistes. Ils ont perdu l'esprit de la race chinoise et se laissent utiliser par l'impérialisme. L'assemblée, inspirée par l'esprit « amour de la patrie et de la religion » et par l'esprit d'union, a porté contre ces éléments des critiques sérieuses, a réfuté leurs opinions erronées, calomnieuses et destructives du mouvement antiimpérialiste et patriotique et a fait subir aux délégués présents une rééducation approfondie.

L'assemblée fait appel au clergé et aux fidèles de Chine pour qu'ils se placent au point de vue patriotique, qu'ils s'unissent et se livrent à des révélations (dénonciations) et critiques radicales contre les éléments de droite cachés au sein de l'Eglise et contre leurs opinions et actions erronées. Ils doivent établir une ferme ligne de démarcation politique, élever leur conscience patriotique et participer activement au travail de construction socialiste et au mouvement de défense de la paix mondiale.

L'assemblée considère que le travail accompli par le clergé et les fidèles de Chine durant les dernières années, dans le mouvement antiimpérialiste et patriotique et dans la construction socialiste du pays a obtenu des résultats éclatants qui font l'admiration du peuple entier. Cependant, il est triste d'avoir à noter que ces actions justes ont été l'objet d'une interférence et d'une attaque déraisonnable de la part du Vatican. Les faits prouvent que le Vatican est traditionnellement anticommuniste, antipopulaire, antisocialiste. Il se met au service de la politique d'agression de l'impérialisme américain et du colonialisme. D'un côté, il reconnaît la clique de Tchang Kaï-chek à Formose et a envoyé l'impérialiste Riberi, chassé de notre territoire, pour qu'il s'installe à Formose et poursuive des complots qui sabotent la Chine nouvelle ; d'un autre côté, il a sans cesse lancé des Encycliques et des décrets aux différents diocèses du pays pour inciter le clergé et les fidèles à s'opposer au gouvernement populaire et à détruire le mouvement antiimpérialiste et patriotique. Il se sert des noms d'apostasie et de schisme et menace de suspense et d'excommunication pour troubler le clergé et les fidèles, pour faire de l'Eglise de Chine un instrument de l'impérialisme et s'opposer au travail de construction socialiste. Récemment, il a fait pire, en publiant (le 1er mars) un décret selon lequel il refuse de reconnaître Tchang Shih-liang comme vicaire capitulaire légitime du diocèse de Shanghaï (2). Dans le télé-

(1) Ce texte a été publié, le 8 août 1957, par la *Colombe Messagère*, hebdomadaire des « catholiques patriotes » de Shanghaï, et reproduit dans le bulletin de l'Agence *Fides* du 7 septembre 1957.

Nous publions dans ce même numéro (col. 1304) un exposé plus détaillé de l'activité de cette Association patriotique des catholiques de Chine.

(2) Après l'arrestation de S. Exc. Mgr Kung Pin-Mei, évêque de Shanghaï, le 8 septembre 1955 (cf. *D. C.*, n° 1215 du 25 décembre 1955, col. 1637 *sq.*), la Sacrée Congrégation de la Propagande avait été avertie par un télégramme daté de Shanghaï du 21 mars 1956 qu'un vicaire capitulaire avait été « élu » au siège de Shanghaï en la personne du prêtre Tchang Shih-Liang. Cette élection était contraire au droit canon (can. 429, 1) et aux instructions spéciales données par le Saint-Siège aux Ordinaires de Chine. De plus, le nouveau « vicaire capitulaire » (qui, naturellement, ne figure pas dans *l'Annuario Pontificio*), s'avérait extraordinairement complaisant envers les initiatives du parti communiste et l'Association patriotique, de sorte que les prêtres et les fidèles de Shanghaï s'inquiétèrent. C'est pour apaiser les consciences et pourvoir au bien des âmes que la Sacrée Congrégation de la Propagande a promulgué, le 1er mars 1957, un décret par lequel elle conférait à chaque

gramme émis par l'Agence *Fides* du Vatican, en date du 13 juillet, pour saboter l'Association patriotique et calomnier le gouvernement populaire, on a prétendu que l'Association patriotique était une organisation « destructive de l'Eglise », qu'il ne nous est pas permis d'y adhérer et que nous devions refuser d'y donner notre nom « dans la mesure de nos forces physiques et morales », qu'il n'est permis d'adhérer à aucune organisation du parti communiste sous peine d'excommunication et il était fait appel à notre esprit de « martyre » et de sacrifice. Les délégués présents ont témoigné d'une indignation inouïe et manifesté unanimement qu'il faut clairement distinguer le vrai du faux, soutenir la justice et s'opposer fermement à ce genre de mesures déraisonnables du Vatican.

L'assemblée considère que pour les intérêts de la patrie et pour l'avenir de l'Eglise, l'Eglise de Chine doit radicalement changer la forme colonialiste et semi-colonialiste introduite par l'impérialisme dans l'ancienne Chine, qu'elle doit être indépendante et autonome et administrée par le clergé et les fidèles chinois eux-mêmes. A la condition de ne pas violer les intérêts de la patrie, ni son indépendance, ni son honneur, il faut maintenir des rapports purement religieux avec le Saint-Siège et se soumettre au Pape dans les matières de doctrine à croire et de règles ecclésiastiques à pratiquer. Mais il faut radicalement *couper les rapports économiques et politiques avec le Saint-Siège* et s'opposer aux complots par lesquels le Vatican utilise la religion pour interférer dans la politique intérieure de notre pays, viole sa souveraineté et détruit notre légitime mouvement antiimpérialiste et patriotique.

Si le clergé et les fidèles de toute la Chine maintiennent leur position patriotique, se conforment à la volonté de Dieu, s'unissent et surmontent les difficultés, il sera facile de faire marcher l'Eglise de la nouvelle Chine et Dieu nous bénira certainement.

Les statuts de l'Association patriotique des catholiques de Chine

I. L'Association porte le nom d'Association patriotique des catholiques de Chine (1).

II. L'Association est une association de masses aimant la patrie et la religion, formée par le clergé et les fidèles de l'Eglise catholique de Chine. Son but est : unir le clergé et les fidèles de tout le pays, propager l'esprit de patriotisme, participer activement à la construction socialiste du pays et aux divers mouvements patriotiques, défendre la paix mondiale, aider le gouvernement à appliquer à fond la politique de liberté religieuse.

III. L'organe suprême de l'Association est l'assemblée des délégués des catholiques de Chine. Les attributions de cette assemblée sont de fixer et modifier les statuts de l'Association, entendre et examiner le rapport de travail du Comité, proposer et élire les membres du Comité qui formeront Comité de l'Association.

IV. Dans l'intervalle des sessions de l'assembl des délégués des catholiques de Chine, le Comi de l'Association est chargé d'exécuter les décisio de l'assemblée et de poursuivre les affaires l'Association.

V. L'Association a un président et quelqu vice-présidents, élus par le Comité et chargés diriger le travail. Il sera établi aussi un secrétai général et des sous-secrétaires généraux qui aid ront le président dans l'expédition des affair courantes. Le président, les vice-présidents et l membres du Comité sont en charge pour trois a et sont rééligibles.

VI. Le Comité de l'Association élit, parmi l membres du Comité, quelques personnes po former un Comité permanent qui, entre les se sions du Comité, est chargé d'exécuter les décisio du Comité et d'expédier les affaires de l'Associa tion.

VII. Le Comité de l'Association peut, selon l besoins du travail, établir différents services toutes sortes de commissions spéciales.

VIII. L'assemblée des délégués des catholiqu de Chine se réunit une fois tous les trois ans. besoin est, la réunion peut être anticipée o retardée. Le nombre des délégués et le mode d leur désignation seront fixés par le Comité d l'exercice précédent.

IX. Le Comité de l'Association se réunit un fois par an. Le Comité permanent une fois pa semestre. Si besoin est, les réunions peuvent êtr anticipées ou retardées.

X. Le Comité permanent se chargera de recueill les fonds nécessaires aux dépenses de l'Associatio

XI. Le siège social de l'Association est Pékin

XII. Les statuts de l'Association entreront e vigueur après approbation par l'assemblée de délégués des catholiques de Chine.

***

Ces statuts ont été approuvés par l'assemblé des « délégués » (240), qui s'est tenue à Pékin d 17 juillet au 2 août dernier.

En même temps, l'assemblée élisait, suivant l'ar ticle 3, le Comité de l'Association, qui compren 150 membres. Et le Comité choisissait ensuit parmi ses membres un Comité permanent d 50 membres.

Le bureau de l'Association a été ainsi constitué

Président, Mgr Ignace Pi Shu-Shih, archevêqu de Mukden (Shenyang) (2) :

Vice-présidents : Jean-Baptiste Yang Che-t (ou Yansda), médecin à Shanghaï (3) ; Mgr L Pai-Yu, évêque de Chowchich ; Jean-Baptiste L

---

prêtre « ayant reçu de son Ordinaire légitime le pouvoir d'entendre les confessions et non lié par quelque censure », les pouvoirs les plus étendus pour tous les actes qui exigent normalement le recours à l'Ordinaire. C'est la manière d'agir habituelle du Saint-Siège dans les cas où, l'Ordinaire légitime d'un diocèse étant empêché ou absent et ne pouvant être atteint, il se trouve remplacé par un clerc nommé d'une façon irrégulière. M. l'abbé Tchang Shih-Liang est âgé de 77 ans, on le dit faible de caractère, ce qui peut expliquer que, malgré ses protestations réitérées de fidélité au Saint-Siège, il soit le jeu des autorités communistes qui font état de déclarations violentes qu'il aurait faites sur son évêque ou sur Rome.

(1) Ces statuts ont été publiés également par la *Colombe Messagère*. Nous en empruntons la traduction au bulletin « Documentation » de l'Agence *Fides* du 14 septembre 1957.

(2) S. Exc. Mgr Pi Shu-Shih était encore porté comm « emprisonné pour la foi » dans *l'Annuario Pontific* de 1957.

Le même bulletin de l'Agence *Fides* fait remarqu à propos de la présence d'évêques et de prêtres dans bureau de l'Association : « On s'étonnera peut-être trouver parmi les membres du bureau de l'Association l noms de plusieurs évêques et prêtres. Il est bien diffici d'en tirer des conclusions pour ou contre leur orthodoxi Il est permis de croire que, parmi eux, certains n'ont faire autrement que de se laisser élire. Dans une assembl communiste — et celle-là était manifestement dominée p une minorité de « progressistes », — ceux qui so nommés par le peuple ne peuvent se soustraire qu'au pé de leur liberté. Pour la même raison, il leur était impo sible de protester contre un compte rendu erroné qui aura été fait de leurs paroles. De toute façon, avant de co damner, il faut attendre la suite des événements et d informations plus précises venant de source non co muniste. »

(3) Le Dr Yan Che-Tu est un des progressistes les pl notoires de Shanghaï qui s'est toujours montré des pl violents dans ses écrits et ses discours.

Wei Kwang, ex-vicaire général (Nankin) (4) ; Mgr Paul Wang Weng-Cheng, évêque de Shunking ; Mgr F.-Xavier Chao Cheng-Sheng, évêque de Sienhsien (5) ; Philippe Tong Wen-Long, vicaire capitulaire (Shantung) (6) ; Li Tei-Pei, prêtre (Tientsin) ; Tsao Tao-Sheng, laïc (Shensi) ;

Secrétaire général : François Ly Kiun Ou, vicaire général (Pékin) ;

Sous-secrétaires généraux : Mgr Yi Hsüan-hua, évêque de Siangyang (Hupeh) ; vicaire capitulaire Yang Kao-ki (6) ; Tang Lu-Tao, laïc de Shanghaï.

(4) Jean-Baptiste Ly Wei-Kwang est nommément excommunié (cf. *D. C.*, n° 1196 du 3 avril 1955, col. 388).

(5) Mgr Wang Wen-Cheng et Mgr Chao Cheng-Sheng ont eu le courage de protester contre la politique d'hostilité au Saint-Siège de l'Association, comme le rapporte le journal italien *Giornale del Popolo* du 31 juillet 1957.

(6) Son nom ne figure pas dans *l'Annuario Pontificio.*

Protestation des évêques de l'Inde contre les projets du gouvernement communiste du Kerala

Du 26 janvier au 14 mars, les élections législatives ont eu lieu dans toute l'Inde. Elles ont été marquées dans tous les Etats par une nette victoire du parti du Congrès de M. Nehru, sauf dans l'Etat de Kerala où les communistes ont enlevé la majorité à quelques voix. Cette première expérience communiste dans l'Inde a commencé par le dépôt d'un projet de loi visant à communiser l'enseignement. Pour bien mesurer la gravité de cette mesure, il faut savoir que l'Etat de Kerala compte 2 millions de catholiques parmi ses 14 millions d'habitants, alors que dans l'ensemble de l'Inde, il n'y a que 5 millions et demi de catholiques sur 380 millions d'habitants, et que dans ce même Etat, 1 681 établissements d'enseignement sont dirigés par des catholiques. Le projet de loi du gouvernement communiste du Kerala a suscité une vive émotion dans toute l'Inde, et, lorsqu'il fut adopté par le Parlement, toutes les écoles catholiques de cet Etat ont fermé en signe de protestation. Des hommes politiques éminents, comme M. Panampalli, ex-ministre de l'Education nationale ; M. Menon et le dirigeant hindou Sri Asharya Vinobba, ont manifesté leur opposition, ainsi que des journaux, comme le Times of India, The Hindu. *Et l'ensemble des évêques catholiques de l'Inde, par la voix du secrétaire général de leur Conférence, S. Exc. Mgr Pothacamury, archevêque de Bangalore, ont émis une vigoureuse protestation dont nous donnons ci-après la traduction* (1).

ARCHEVÊCHÉ
DE BANGALORE

3 août 1957.

MONSIEUR,

Je vous adresse cette lettre au nom de la Conférence des évêques catholiques de l'Inde, représentant 70 circonscriptions ecclésiastiques, au sujet d'une question qui nous préoccupe gravement, le projet de loi sur l'éducation présenté par le gouvernement communiste.

Les mesures prévues par ce projet sont si draconiennes, si absolues, et elles ont une telle portée qu'elles ont soulevé une tempête de protestation et créé une situation inquiétante. Elles restreignent et contrarient la liberté des écoles privées et éventuellement menacent leur existence. Le projet fait peser un nuage de suspicion sur les écoles privées en réglementant en détail, comme il le fait, l'établissement, la direction et la marche des écoles.

(1) Traduction (d'après le texte anglais publié par *Fides-Documentation*, 24. 8. 1957) et sous-titres de *la D. C.*

LES DISPOSITIONS RÉPRÉHENSIBLES DU PROJET

On veut contrôler les écoles privées sur des droits aussi élémentaires et universellement reconnus que la nomination des professeurs, le paiement des salaires et l'administration générale. La sélection des professeurs se ferait sur une liste établie par l'autorité compétente d'après le registre commun de l'Etat. Un inventaire complet des terrains et bâtiments, terrains de jeu, internats et maisons résidentielles, avec tous leurs meubles et biens, doit être fourni dans les trois mois après le vote du projet sous peine de sévères sanctions (2). Les fonctions et les pouvoirs du directeur sont étroitement limités, son devoir se bornant à administrer l'école en se conformant strictement aux prescriptions du gouvernement.

Le directeur devrait remettre au gouvernement toutes les recettes ; il ne pourrait lui être donné que des allocations d'entretien. Les maîtres doivent être payés directement par le gouvernement. Le gouvernement peut prendre la direction de l'école qui peut être réquisitionnée moyennant indemnité si, selon l'opinion des autorités civiles, les circonstances le requièrent.

Ces changements révolutionnaires prévus dans le projet de loi visent manifestement à détruire la liberté et l'indépendance des établissements privés. Ils ont créé beaucoup d'inquiétude dans tout l'Etat et ont eu des répercussions dans tout le pays, spécialement parmi les minorités religieuses. Le résultat du contrôle rigide et absolu et de la nationalisation des écoles serait de décourager l'effort de pionniers entrepris par les organisations catholiques depuis plus d'un siècle. L'impression de l'opinion publique est que ces écoles seraient prises en charge par le gouvernement et que l'usage fait de la possibilité d'endoctriner la génération montante avec des idées communistes créerait de la confusion, déracinerait tout sentiment et croyance religieux, minerait la discipline et le haut niveau de morale qui ont toujours été l'apanage des écoles catholiques, et ceci dans un pays où les gens ont une mentalité profondément et fondamentalement religieuse.

L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN DANS LE KERALA

Vous savez sans doute que la plus grande partie de l'œuvre éducatrice dans l'ancien Travancore-

(2) Cette disposition a été supprimée après examen du projet par une Commission spéciale à majorité communiste. (*N. D. L. R.*)

Cochin a été accomplie par des entités chrétiennes. La Commission de réorganisation de l'éducation, composée de 25 hindous, 16 chrétiens et 2 musulmans, nommée par le gouvernement du Travancore en 1945, a dit dans son rapport : « Environ les deux tiers des élèves des écoles primaires et plus de la moitié des élèves des écoles secondaires sont dans des écoles privées. Il ressort de là que des organismes privés apportent une contribution considérable à l'éducation primaire et secondaire et que l'Etat ne peut pas perdre cet important actif. » En 1945, 2 068 écoles primaires sur 3 283, 68 écoles secondaires de garçons sur 111 et 22 écoles secondaires de filles sur 25, dans le Travancore, étaient dirigées par des organisations chrétiennes. Il a été universellement reconnu que le très haut degré d'instruction dans le Travancore et le Cochin était le fruit des efforts constants et dévoués des établissements privés. Ces établissements privés doivent-ils être écartés par le contrôle rigide d'une bureaucratie totalitaire ? Il peut y avoir des défauts et des imperfections dans certaines gestions, mais il peut y être remédié par une saine législation au lieu d'imposer des conditions impossibles qui, en conscience, ne peuvent pas être observées par des établissements qui ont si longtemps et si bien travaillé dans le domaine de l'éducation.

Le droit des parents

L'Etat, nous le reconnaissons, a le devoir, et donc le droit, d'établir des lois en vue du progrès ordonné et constant de l'éducation ; mais la politique de l'éducation, nous tenons à le souligner, ne peut pas être soumise aux changements d'opinion et aux motifs douteux des politiques locales. Pour reprendre les termes d'un écrivain bien connu, M. Waterman, « l'éducation n'est pas une commodité que l'on produit et dispense. Elle doit naître des activités conjointes des maîtres, des enfants et des parents, qui seules lui sont essentielles... Demander à l'Etat d'assurer la meilleure éducation, c'est lui demander quelque chose qu'avec la meilleure volonté il ne peut pas donner ».

L'éducation des enfants est un droit inaliénable des parents. Tout monopole, par conséquent, d'éducation et d'enseignement, qui oblige les familles à envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat est injuste et illégal, car il est contraire à leur droit naturel et sacré d'éduquer leurs enfants selon leur désir et il entrave leur liberté raisonnable dans le choix de l'école. C'est à la demande des parents, catholiques et non-catholiques, que l'Eglise catholique a créé et entretient des écoles de toute sorte et de tout degré, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'Université, dans le Kerala et dans le reste de l'Inde. La même chose peut être dite des efforts des autres confessions chrétiennes, aussi bien que des organisations hindoues et musulmanes, qui toutes apportent une contribution appréciable au progrès éducationnel, aussi bien que moral et matériel de notre pays.

Est-il alors surprenant qu'une vigoureuse protestation publique ait été élevée dans tout l'Etat de Kerala par les gens de toutes classes et confessions contre un projet qui supprime l'indépendance des écoles privées et les empêche d'exercer leur propre système d'éducation ? Le mouvement pour nationaliser et communiser l'éducation est inacceptable pour les familles de notre pays, quelle que soit leur confession religieuse. Les évêques catholiques du Kerala, pleinement conscients des dangers de la situation et du co[illegible] mortel qui est porté à ces efforts en faveur [illegible] l'éducation qui leur tenaient tant à cœur, ont [illegible] le gouvernement et le public en garde contre [illegible] caractère insidieux du projet. Les 17 archevêq[illegible] et évêques catholiques du Kerala se sont réu[illegible] aux 9 évêques des autres confessions chrétienn[illegible] pour publier une déclaration le 12 juillet 19[illegible] disant que le projet était « une tentative po[illegible] porter atteinte aux droits démocratiques [illegible] citoyens, pour évincer les établissements privés [illegible] domaine de l'éducation et communiser l'enseignement ».

Un projet contraire a la traditionnelle tolérance de l'Inde

Les cortèges avec des drapeaux noirs et l[illegible] réunions publiques qui se sont tenues dans l[illegible] différentes parties du Kerala montrent abo[illegible]damment avec une évidence irréfutable le resse[illegible]timent populaire contre ces indignes méthod[illegible] d'expropriation des écoles. Peu après les électio[illegible] le parti communiste a promis d'une façon préci[illegible] et solennelle de gouverner dans le cadre de [illegible] constitution et de respecter les droits et les libert[illegible] de toutes les communautés religieuses. Mais [illegible] projet fait présager de ce qui adviendra par [illegible] suite : l'usurpation des droits des parents appa[illegible]tenant aux minorités religieuses dans une questi[illegible] aussi importante que celle de l'éducation de leu[illegible] enfants. D'autres Etats pourront peut-être êt[illegible] amenés à copier les méthodes de nationalisati[illegible] du gouvernement de Kerala et causer par là [illegible] l'inquiétude et de la consternation parmi les chr[illegible]tiens et les croyants des autres confessions. [illegible] politique traditionnelle de liberté, d'autonomie [illegible] de tolérance a parfaitement servi la cause [illegible] progrès de l'éducation. La nouvelle politiq[illegible] d'intervention gouvernementale dans le fonctio[illegible]nement interne de l'éducation est basée sur u[illegible] confusion entre deux choses entièrement diff[illegible]rentes : le devoir pour l'Etat de contrôler l'éd[illegible]cation et le désir bien intentionné, mais inju[illegible]tifiable de la part du gouvernement d'interven[illegible] directement dans la direction des écoles et la nom[illegible]nation des professeurs.

La nationalisation des écoles est nuisible, no[illegible] seulement du point de vue religieux, mais aus[illegible] du point de vue d'un bon développement de l'édu[illegible]cation. Notre constitution garantit la nécessai[illegible] liberté dans son article premier : « Toutes les mino[illegible]rités, soit religieuses, soit linguistiques, auront [illegible] droit d'établir et d'administrer les établissemen[illegible] d'éducation de leur choix. » Et dans son article 2[illegible] « En apportant son aide aux établissements d'édu[illegible]cation, l'Etat ne devra pas faire de discriminatio[illegible] contre un établissement du fait qu'il est sous [illegible] direction d'une minorité soit religieuse, soit lin[illegible]guistique. » Ces garanties positives et précise[illegible] données aux minorités pour l'établissement et [illegible] maintien des établissements d'éducation de le[illegible] choix étaient une heureuse reconnaissance de no[illegible] demandes qui furent acceptées par l'Assemblé[illegible] constituante sur le projet rédigé par le Comit[illegible] consultatif pour la protection des droits des mino[illegible]rités. Les raisons en sont manifestes.

Nous attachons une suprême importance à [illegible] que notre jeunesse soit éduquée dans une atmo[illegible]sphère chrétienne, c'est-à-dire une atmosphè[illegible] imprégnée de la conception spirituelle et chr[illegible]tienne de la vie. Il est bien connu qu'un gran[illegible] nombre d'éminents dirigeants non chrétiens o[illegible]

fait l'éloge de la formation qui leur avait été donnée dans ces institutions. Nos écoles et nos collèges sont ouverts à toutes les classes et à toutes les confessions, et aucune tentative n'est faite d'enseigner nos croyances religieuses aux enfants et jeunes gens des autres confessions. Mais pour que les écoles chrétiennes puissent continuer à rendre des services si hautement appréciés par l'ensemble du public, elles doivent pouvoir choisir les professeurs qu'elles considèrent comme les plus qualifiés et en qui elles ont confiance.

Par conséquent, toute tentative de mainmise arbitraire sur nos institutions et de rejet de la juridiction des cours reviendrait à tourner en dérision le « choix » garanti après de longues et mûres discussions de ses clauses par l'Assemblée constituante. Ce défi inattendu jeté à nos droits culturels a été pour nous une cause de sérieuses appréhensions. Les membres chrétiens de l'Assemblée ont donné une preuve sans équivoque de leur confiance dans le sens de la justice et la loyauté des principaux éléments de la population en renonçant volontairement au privilège de corps électoraux séparés et même de réserve de sièges. Notre premier ministre a accueilli ce geste de bonne volonté, en mai 1949, comme « un tournant historique dans notre destinée ».

Le regretté sardar Vallabhai Patel a déclaré : « Aujourd'hui, avec la grâce de Dieu et la bénédiction du Tout-Puissant, nous jetons les fondements d'un Etat vraiment laïque et démocratique où chacun a les mêmes chances et les mêmes possibilités. Que Dieu nous donne la sagesse et le courage de faire justice à tous, quels qu'ils soient, comme le leur accorde la Constitution. » M. Frank Anthony fit observer : « La motion qui est présentée devant la Chambre est un acte de confiance envers tous, particulièrement la communauté majoritaire, parce qu'elle devra avoir envers toutes les autres une attitude généreuse, noble et juste. » Commentant cette déclaration, le pandit Nehru dit au milieu des acclamations : « Vivons de cette confiance. »

Nous demandons seulement d'être traités d'une façon convenable et juste dans le foyer le plus ancien et le plus prospère de la chrétienté, dans le maintien de la traditionnelle tolérance de notre pays.

Nous présentons cette pétition dans l'entière confiance que les aspects discutables du projet présenté seront désapprouvés par le gouvernement central.

Sincèrement vôtre,

THOMAS POTHACAMURY, *archevêque de Bangalore, secrétaire général de la Conférence des évêques catholiques de l'Inde.*

Rapport doctrinal de S. Exc. Mgr Lefebvre, archevêque de Bourges, à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français (1)

NOTRE ADHÉSION AU MYSTÈRE DE L'ÉGLISE (suite)

« Que si l'Eglise manifeste des traces évidentes de la condition de notre humaine faiblesse, il ne faut pas l'attribuer à sa constitution juridique, mais plutôt à ce lamentable penchant au mal des individus, que son divin Fondateur souffre jusque dans les membres les plus élevés de son Corps mystique dans le but d'éprouver la vertu des ouailles et des pasteurs et de faire croître, en tous, les mérites de la foi chrétienne. Le Christ, en effet, comme nous l'avons dit, n'a pas voulu que les pécheurs fussent exclus de la socété formée par lui ; si donc certains membres de l'Eglise souffrent de maladie spirituelle, ce n'est pas une raison de diminuer notre amour envers l'Eglise, mais plutôt d'augmenter notre piété envers ses membres. »

« Assurément, notre pieuse Mère brille d'un éclat sans tache dans les sacrements où elle engendre ses fils et les nourrit ; dans la foi qu'elle garde toujours à l'abri de toute atteinte ; dans les lois très saintes qu'elle impose à tous et les conseils évangéliques qu'à tous elle propose ; enfin, dans les grâces célestes et les charismes surnaturels par lesquels elle engendre, avec une inlassable fécondité (cf. Conc. Vatican, Session III, Const. « *De Fide catholica* », c. III), des troupes innombrables de confesseurs, de martyrs et de vierges. Ce n'est cependant pas à elle qu'il faut reprocher les faiblesses et les blessures de certains de ses membres au nom desquels elle demande à Dieu, tous les jours, « pardonnez-nous nos offenses », et au salut spirituel desquels elle se consacre sans relâche avec toute la force de son amour maternel. » (2)

Des textes d'une telle plénitude, s'ils étaient longuement médités par nos chrétiens, leur éviteraient, sans aucun doute, bien des déviations et des erreurs.

L'exposé que nous venons de faire doit cependant tenir compte d'une remarque importante, formulée par plusieurs membres de cette Assemblée : la tendance à dissocier l'Eglise spirituelle de l'Eglise visible leur semble en nette régression. Elle se manifeste encore dans des cercles intellectuels, où l'influence de certaines revues s'est fortement exercée. Dans d'autres milieux, où l'on est moins sensible au mouvement des idées, elle survit sous une forme plus pratique que théorique, L'évêque d'un grand diocèse, de nuance très ouvrière, écrit : « Nous avons connu, il y a quelques années, une tendance à dissocier l'Eglise spirituelle et l'Eglise visible. Celle-là est commu-

---

(1) Avec autorisation des éditions Tardy. On peut se procurer le texte complet du rapport aux éditions Tardy, à Bourges (Cher), ou à Paris (89, rue de Seine, VIe), au prix de 120 francs. Port en sus : 20 francs.

Voir nos numéros précédents de la *D. C.*, 1258, 1259, 1260, 1261.

(2) Actes de S. S. Pie XII, Bonne Presse, t. V, pp. 147-150. (*N. D. L. R.*)

nauté de charité, celle-ci est institution sociologique ; les liens de l'une à l'autre sont extrinsèques. L'essentiel est d'aimer le prochain. »

L'un de nos collègues cherche à expliquer cette opposition entre l'Eglise visible et la communauté de charité. Il en voit une des raisons dans « l'influence de toute une philosophie qui se refuse à admettre le mélange du pur et de l'impur, de l'ivraie et du bon grain. D'où le mal de certaines formules, apparemment excellentes : « Des chrétiens cent pour cent », « Tout ou rien », etc., dont nous avons constaté les méfaits dans des cas individuels : d'une part, comme il apparaît que l'Eglise visible et les gens d'Eglise ne sont pas tout ce qu'ils peuvent être, on en conclut qu'ils ne sont rien ; d'autre part, on aborde tout ce qui touche à l'Eglise visible et aux gens d'Eglise par le biais négatif. On n'arrive plus à voir le positif, et inversement pour ceux du dehors. »

Ces derniers mots méritent de retenir l'attention : une exigence rigoriste à l'égard de l'Eglise visible s'accompagne, en effet, trop souvent, d'une indulgence sans limites pour ceux qui en paraissent les plus éloignés.

C'est l'Eglise qui possède et qui répand dans les ames l'authentique charité

La « charité », ce mot immense est lui-même soumis à des équivoques qu'il importe de dissiper. Cette charité divine, rayonnement en nos âmes de l'Esprit-Saint, Amour substantiel qui procède du Père et du Fils et les unit éternellement en la Trinité sainte ; cette charité immense de Dieu qui, ne dépendant que d'elle-même, se répand sur tous, amis et ennemis, justes et injustes, et désire que nous brûlions de sa flamme en aimant tous nos frères ; cette charité, qui s'enracine nécessairement dans la foi par laquelle le Père, faisant briller en nous quelques rayons de la lumière de son Verbe, nous engendre en son Fils à la vie surnaturelle ; cette charité théologale, toute resplendissante de la grâce de Dieu qui l'anime, n'est plus, pour certains, qu'un simple sentiment de sympathie humaine, une philanthropie, une bienfaisance matérielle. N'en est-on pas venu à comparer parfois la charité des communistes à la charité des chrétiens, pour donner la préférence à la première ? On a simplement oublié que la charité, c'est d'abord, et essentiellement, aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, et, ensuite, aimer son prochain comme soi-même, tout son prochain, quel qu'il soit, de quelque classe qu'il soit, si peu aimable qu'il puisse paraître, et de l'aimer, là encore, pour l'amour de Dieu.

Comme le note l'un d'entre nous, « on n'a pas su comprendre ces mots de saint Paul : « Quand je distribuerais tous mes biens en aumônes, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » (*I Cor.*, XIII, 3.)

Nombreux sont, parmi les membres de notre Assemblée, ceux qui insistent sur cette équivoque : « On confond entre la charité vraie et la solidarité ou l'humanitarisme, tout en faisant appel à des considérations chrétiennes. » « C'est très fréquent, et on en arrive à dire de ceux qui ne croient même pas en Dieu : c'est chez eux qu'on trouve la charité. » On réduit la charité à l'aumône ou au service individuel. On semble ignorer qu'un engagement institutionnel puisse être de l'ordre de la charité, de l'obéissance à Dieu, surnaturel. »

Or, quand la charité est ainsi dissociée de l[a] foi, les exigences de la vérité sont bientôt min[i]misées à l'extrême. Ainsi que le dit l'un d'entr[e] nous, « la vérité objective devient pesante à ce[r]tains, parce qu'elle s'impose et ne peut s'accom[]moder d'à-peu-près ». On l'estime trop dure et o[n] perd de vue que la plus grande charité qu'o[n] puisse faire à une âme, c'est de lui donner l[a] vérité surnaturelle où elle trouvera le moyen d[e] s'ouvrir elle-même au véritable amour des autre[s]. Sans doute, il faut présenter cette vérité avec tou[t] le respect et l'indulgence dus aux personnes. Ma[is] il importe tout autant de ne pas la mutiler pou[r] la rendre, soi-disant, plus acceptable. Ce serai[t] tout à la fois, la trahir et trahir les âmes. Dépouillée de toute force divine d'attraction, ell[e] ne ferait même que tromper l'attente de ceux qu[i] cherchent sincèrement la vraie lumière. Si nou[s] devons souvent répéter la belle prière de sai[nt] Augustin : « Seigneur, envoyez en mon âme le[s] adoucissements de votre charité, afin que l'amou[r] de la vérité ne me fasse pas perdre la vérité d[e] l'amour », nous pouvons dire aussi : « Seigneur, envoyez en nos intelligences votre lumière, afin qu[e] le souci de garder la vérité de l'amour ne nou[s] fasse pas perdre l'amour de la vérité. »

Nous assistons parfois, sous prétexte de charité, à une adultération de la vérité qui porte atteint[e] à des dogmes fondamentaux, amenuise les exi[]gences les plus précises posées par le Christ pou[r] l'obtention du salut, et risque de mener bien de[s] âmes à leur perte.

L'un d'entre nous n'écrit-il pas : « La porté[e] de la doctrine de la croix étant fort diminuée, l'idée se répand que, par le seul fait de l'Incarna[]tion, tous les hommes appartiennent à l'Eglis[e] parce qu'ils sont hommes, et avant l'agrégatio[n] visible du Baptême. » Quoi d'étonnant, après cel[a] si l'on ne comprend plus les bienfaits immense[s] que nous apporte l'Eglise, la seule Eglise qui es[t] le Corps du Christ, la Sainte Eglise catholique[,] apostolique et romaine. Un évêque le souligne e[n] ces termes : « Ceux qui constatent certaines réa[]lisations sociales de l'Eglise ont forcément d[u] mal, s'ils ne sont pas croyants, à soupçonner le[s] ressources et les motivations surnaturelles qu[i] sont à leur origine. Mais il arrive aussi que le[s] croyants ne se rendent pas un compte suffisan[t] des richesses divines qu'ils puisent perpétuellemen[t] dans la liturgie, la réception des sacrements. Ils ne voient pas de combien d'erreurs ils sont pré[]servés par le magistère ecclésiastique, quels prin[]cipes supra-humains sont entrés et maintenus dans leur esprit, grâce aux enseignements traditionnels de l'Eglise. Supposent-ils ce que serait une société où ne serait plus enseigné le catéchisme ? »

Un véritable chrétien ne peut pas critiquer l'Eglise comme s'il lui était extérieur

Parce qu'ils souffrent des critiques faites à l'Eglise par des incroyants, il arrive que des fidèles se mettent sur le même plan qu'eux pou[r] la juger. Or, des marxistes ne peuvent avoir d[e] l'Eglise qu'une vue purement sociologique. « Pou[r] leur montrer que la foi au Christ n'est pas engagé[e] par ces critiques, observe l'un d'entre nous, o[n] s'empresse parfois de les devancer et de critique[r] soi-même. Très vite, on se prend à son propr[e] jeu : d'autant plus que les bases théologiques fon[t] habituellement défaut. » Un autre évêque écrit [:] « Beaucoup de fils ont critiqué leur Mère, disso[]ciant leur sort du sien. Sorte de pharisaïsm[e]

noderne de ceux qui se prétendent libérés de toute :onvention, de tout conformisme, sauf de la critique systématique de l'Eglise, des « autres » (d'une autre classe), comme s'ils étaient eux-mêmes ›urs et sans péché. L'examen de conscience a été emplacé par la critique d'autrui : les responables, ce sont les autres. Personne n'y gagne : : Médecin, soigne-toi toi-même. » Faute de cette ıumilité, on en vient à déclarer : « Nous voulons ·tre fidèles à l'Eglise, mais en lui résistant... Le our où ils découvrent que leurs parents sont omme les autres — c'est-à-dire avec des défauts, — les enfants deviennent adultes. » Nous connaisons tous ces griefs qui sont faits à l'Eglise. On ui reproche de « buter les meilleurs de ses fils ›ar son comportement bourgeois » ; on prétend ıu'elle est devenue « cause de scandale et d'inompréhension », « désuète », « écran plus qu'objet le foi », « pierre d'achoppement ». On prétend ıu'elle s'enferme dans des « citadelles sociologiuement closes », en une attitude de défense et le préservation, alors que le temps est venu, pour lle, de rompre avec la civilisation bourgeoise finisante, pour préparer son incarnation dans le nonde qui est en train de naître. On la prétend ncapable de se dégager d'un « idéal médiéval de hrétienté » qui n'est qu'une « informe protoistoire » introduite dans l'Eglise par la converion de Constantin, sous l'effet du millénarisme et les conceptions juives qui plaçaient le Royaume le Dieu sur la terre. » Ces affirmations étranges nontrent à l'évidence combien on a perdu le sens lu mystère de l'Eglise et de l'œuvre surnaturelle ıu'elle doit tout d'abord accomplir dans les âmes.

L'évêque d'un grand diocèse encore chrétien crit : « Sous prétexte d'être lucide et sincère, omme de garder la pureté évangélique, on s'aplique à relever, dans l'Eglise et chez ses frères hrétiens, tout ce qui tient de l'imperfection ıumaine, et on grossit les moindres misères, tandis ıu'on est prêt à admirer tout ce que disent et font es ennemis de l'Eglise, en qui on découvre toutes es vertus chrétiennes. »

Sans doute, c'est une mauvaise apologétique de ›rétendre que les membres de l'Eglise et ses instiutions sont sans péché ; mais c'est une erreur et ıne insulte au Christ de dénigrer les membres et es institutions d'Eglise par une espèce de parti ›ris de fausse humilité et de fausse charité. Ainsi ue le fait remarquer l'un d'entre nous : « Le émoignage apporté par les chrétiens est moins le émoignage de leur propre perfection que le témoignage de ce que le Seigneur peut faire, même avec les instruments imparfaits. »

Il y a une différence essentielle entre le sacerdoce du prêtre et celui de tout chrétien

Parallèlement à la tendance qui veut séparer 'Eglise sociologique de la communauté de charité ›our faire, au nom de celle-ci, la critique de :elle-là, il existe une tendance assez marquée à ıtténuer, jusqu'à l'excès, la différence entre le sacerdoce que possède tout chrétien, par le fait ıu'il est membre du Christ-Prêtre, et le sacerdoce ıui marque le prêtre pour l'éternité en raison du :aractère sacramentel reçu à son ordination. Ne 'a-t-on pas jusqu'à parler d'un « sacerdoce-collégial », en oubliant que, si l'apostolat peut être :ollégial, le sacerdoce ne l'est certainement pas.

Plusieurs évêques ont exprimé leur inquiétude à ce sujet : « Il est un point de doctrine, récemment précisé par le Saint-Père, qu'il serait bon, me semble-t-il, de souligner fortement. Il est important, et peut-être n'a-t-il pas été suffisamment remarqué. Il s'agit de la différence entre le sacerdoce des prêtres et le sacerdoce des fidèles.

» Dans le discours qu'il a adressé, le 2 novembre 1954, aux cardinaux et évêques réunis à Rome à l'occasion de la proclamation de la Royauté de Marie, S. S. Pie XII a déclaré : « Il ne faut pas nier, ni mettre en doute que les fidèles possèdent un certain sacerdoce, et il n'est pas permis d'en faire peu de cas, ni de le minimiser. Le Prince des apôtres, dans sa première Epître, s'adresse en effet aux fidèles dans ces termes : « Mais vous, vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, un peuple que Dieu s'est acquis. » (*I Petr.* II, 9.) Cependant, si vrai et si plein que soit le sens de ce titre honorifique et de la réalité qu'il exprime, il faut tenir fermement que le « sacerdoce » commun à tous les fidèles, profond assurément et mystérieux, ne diffère pas seulement en degré, mais aussi en essence, du sacerdoce proprement dit, qui consiste dans le pouvoir d'accomplir le sacrifice du Christ lui-même, parce qu'on représente le Christ, Souverain Prêtre. » Notre vénéré collègue ajoute : « Je ne sais s'il y a quelque autre document officiel, du Magistère ordinaire ou du Magistère extraordinaire, affirmant, d'une manière aussi nette, que la différence entre le sacerdoce des prêtres et le sacerdoce des fidèles est une différence de nature, et non pas seulement de degré. Quoi qu'il en soit, le discours de Pie XII existe, et l'enseignement qu'il y donne ne doit pas être laissé dans l'ombre... »

Cet enseignement me paraît être d'une grande importance. Je crois qu'il ne serait pas difficile de prouver, textes à l'appui, que certains, en ces dernières années, ont semblé parfois faire, du sacerdoce des prêtres et du sacerdoce des fidèles, deux aspects du même sacerdoce, à tel point qu'ils paraissaient, à la manière des protestants, mettre le sacerdoce des fidèles sur le même pied que le sacerdoce des prêtres. On dit volontiers que le moment est venu de faire la « théologie du laïcat ». Il me semble qu'une des thèses fondamentales de ce traité « *De Laicis* » devrait être énoncée à peu près de la façon suivante : « Les simples fidèles possèdent, par le Baptême, un certain sacerdoce qui, pour être réel et très honorable, est pourtant différent, non seulement en degré, mais aussi en essence, du sacerdoce proprement dit dont les prêtres sont seuls investis. » De cette thèse fondamentale, découleraient la distinction foncière entre prêtres et laïcs, ainsi que la place et le rôle des laïcs dans l'Eglise.

Dans l'ensemble, nous le savons tous, les chrétiens restent profondément attachés à l'Eglise et ont en elle une grande confiance. Ceux-là mêmes qui professent, à des degrés divers, les théories que nous avons rappelées, n'ont pas mauvaise volonté, mais se laissent entraîner par défaut de doctrine. Il reste que de telles idées sont de nature à créer une propension au libre examen. Les propagandes qui s'exercent aujourd'hui, dans un climat de libéralisme et de laïcisme absolu, ne permettent pas de tenir ce danger pour imaginaire.

(*A suivre.*)

Les élections allemandes

L'Osservatore Romano *du 18 septembre* 1957 *a tiré des récentes élections allemandes de l'Ouest les conclusions suivantes* (1) *:*

Le résultat des élections en Allemagne ne peut manquer de constituer pour l'opinion publique mondiale l'approbation définitive de la démocratie du peuple allemand : une démocratie mûre et éclairée, ennemie de tout esprit d'improvisation et d'aventure, qui veut la stabilité de l'ordre civil, le développement de la prospérité économique, la réalisation graduelle des aspirations nationales, et qui entend concourir, dans de telles conditions, à la paix internationale fondée sur la coopération des peuples ayant une civilisation commune et sur la solidarité européenne ; enfin, mener à bon terme, sans interruption, toute l'œuvre en plein développement entreprise à ces fins.

Ce profond sentiment, exprimé avec une volonté et une sorte d'éloquence sans équivoques, est la première cause des résultats électoraux. A cela s'ajoute non moins clairement le fait d'avoir avant tout indiqué les moyens adéquats, c'est-à-dire : constituer une force politique et parlementaire capable de réaliser la volonté du corps électoral, sans avoir à subir éventuellement les retards et l'usure qu'entraînent les compromis et les compétitions de partis, tout en exploitant sciemment et pleinement les ressources utiles et spéciales qu'offre l'opposition : droit de critique et de conseil, dans l'honnête dessein démocratique et civil d'en tirer abondamment profit, là où l'intérêt du pays et la meilleure réalisation du programme le requièrent.

Il faut, en outre, signaler l'inégalable prestige de l'homme en qui, et non en vain, s'est polarisée, dans le respect des adversaires et la crainte des ennemis, la majorité croissante du peuple. Au milieu du climat agité, de l'incertitude toujours inquiétante concernant les destinées du monde et des Etats dont elles dépendent le plus, un point de cohésion, un guide, une personnalité supérieure qui polarise et exprime ces sentiments et cette volonté d'unité, est d'une importance évidente, souvent décisive. Toute l'histoire elle-même de la démocratie, quand ses affirmations ont été les plus bienfaisantes et les plus créatrices, est constellée de noms qui résument ses étapes les plus marquantes et les plus fécondes. Il est certain qu'il faut sacrifier des préjugés, des vues personnelles, des dissentiments particuliers et même des ambitions raisonnables ; savoir maintenir l'élu en dehors et au-dessus des passions personnelles ; mais l'intérêt commun, mais un bien supérieur persuaderont et démontreront que la confiance suffit, à elle seule, à engager tellement l'homme de bien auquel elle est accordée et à accroître en lui la conscience de la responsabilité, base de tout son mérite et principe de toute son autorité.

L'ultime leçon à tirer de la grande journée électorale est celle-ci : la majorité absol accordée à la démocratie chrétienne et à s représentant et porte-drapeau a confirmé ces se timents d'unité de forces et d'estime conscien a proclamé l'approbation de toute l'œuvre q les avait fait naître et en laquelle les électeu avaient confiance au point de donner à le représentant pleine mission de la continuer fid lement et, si possible, de l'achever.

Le monde civilisé, libre et démocrate, accueilli avec la plus vive satisfaction la victoi démocratique chrétienne allemande et le mainti au gouvernement d'un homme d'Etat qui comp parmi les plus méritants de la cause de la pa et de l'Europe, et les masses ouvrières allemand elles-mêmes ont donné à M. Adenauer et à so parti une preuve bien évidente de la certitu qu'ils sont leurs sincères alliés dans leurs lég times aspirations.

En partageant cette satisfaction générale, o ne peut qu'éprouver la juste fierté — juste par qu'elle rend gloire à Dieu bien plus qu'au hommes — de découvrir que liberté et démocrati résurrection et prospérité des grandes natio appelées à l'avant-garde des suprêmes défens de la Société et de l'ordre civil, peuvent se fond ensemble sur la base des principes chrétiens si cèrement professés et justement appliqués. L'év nement de ce jour indique combien, après ta d'incompréhensions et d'ostracismes, est éloign de la vérité quiconque prétend que le christi nisme n'est pas à la hauteur des exigences d notre temps, qu'il est imbu d'esprit réactionnair inapte à assurer le bien commun des peuples des nations.

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE. Cet article ne porte pas de signature.

A ces élections, 88,24 pour 100 des électeurs inscrits ont voté. L'Union démocratique chrétienne du chancelier Adenauer (C. D. U.) a obtenu la majorité absolue des voix (50,8 pour 100) et elle compte désormais au Bundestag 270 sièges sur 497, le parti socialiste en ayant 169, le parti libéral, 41 et le parti allemand, 17.

Il est intéressant de noter que les 47 695 672 habitants de la République fédérale (recensement de 1950) se répartissent ainsi sur le plan religieux : Eglise protestante d'Allemagne : 23 877 672 ; Eglises protestantes libres : 481 122 ; Eglise catholique : 21 576 179 ; Orthodoxes, vieux catholiques, etc. : 75 557 ; juifs : 17 116 ; libres-penseurs : 1 525 177 ; divers : 142 849. La C. D. U. ne s'appuie donc pas uniquement sur la portion catholique de la population ; elle a d'ailleurs obtenu la majorité dans des *Laender* tels que le Slesvig-Holstein qui est protestant dans la proportion de 90 pour 100.

Communication de la Commissio de pastorale et de liturgie sur le jeûne et l'abstinence

De nombreuses Semaines religieuses ont publi la note suivante :

Pour prévenir les divergences d'interprétatio toujours possibles, la Commission épiscopale d pastorale et de liturgie se permet de soumettr à NN. SS. les évêques les remarques suivantes

1° Par lettre du 20 juillet 1951, S. S. Pie XI avait bien voulu accorder pour la France le transfert du jeûne et de l'abstinence de la Vigile d l'Assomption à la Vigile de la Toussaint, à caus de l'incommodité de la date du 14 août. Un décre de la Sacrée Congrégation du Concile en date d 25 juillet 1957 ayant transféré cette obligation d la Vigile de l'Assomption à celle de la fête d l'Immaculée Conception « pour tous les fidèles e quelque lieu qu'ils demeurent » (1), la raiso invoquée par NN. SS. les évêques de Franc devient sans fondement et l'obligation du jeûn et de l'abstinence se trouve reportée dorénavar en France, comme ailleurs, à la veille de la fêt de l'Immaculée Conception.

2° Cette année, la fête de l'Immaculée Concep tion étant transférée liturgiquement au lun 9 décembre à cause de l'occurrence du II[e] dimanch de l'Avent, le jeûne et l'abstinence se trouver purement et simplement supprimés en vertu de règles générales du Droit canonique (canon 1252

---

(1) *D. C.*, n° 1257 du 4 août 1957, col. 1020. (*N. D. L. R*

DIMANCHE 1er. — Mort de M. Alphonse Aubrée, âgé de 72 ans, administrateur général du journal **Ouest-France**, secrétaire général de la Caisse nationale de retraite des cadres de la presse française.

A l'étranger. — A **Zurich** (Suisse), ouverture du IIe Congrès international de psychiatrie, qui durera six jours, auquel participent 2 500 spécialistes de 57 nations, dont les plus hautes sommités médicales. Il a pour thème principal l'étude de la schizophrénie, une des formes les plus répandues des maladies mentales. 130 conférences et 250 communications y seront faites.

— Usant pour la première fois du « droit de poursuite », nos troupes rejoignent, près d'Haydra, en **Tunisie**, un commando rebelle qui regagnait ses bases tunisiennes après une attaque dans le Djebel Kouif, en territoire algérien, et lui infligent de lourdes pertes. Protestation du gouvernement tunisien auprès de l'ambassadeur de France.

— Mort subite de Mgr Ignace Ramarosandratana, évêque de **Miarinarivo (Madagascar)**. Né le 19 octobre 1893, à Ambohipeno, il fit ses études supérieures au Séminaire des Pères Jésuites, à Tananarive, et fut ordonné prêtre le 18 février 1925. Vicaire, directeur de l'Ecole normale des catéchistes, puis directeur spirituel du collège Saint-Michel de Tananarive ; il fut nommé évêque titulaire de Thiava et vicaire apostolique de Miarinarivo le 25 mai 1939 et sacré le 29 octobre suivant, à Rome, par S. S. Pie XII ; il était devenu chef de ce diocèse le 14 septembre 1955, lors de l'élévation à ce rang du vicariat apostolique.

— Dans son numéro du 11 août dernier, le **Tygodnik Powszechny**, organe des intellectuels catholiques polonais, annonce la nomination, par S. S. Pie XII, de l'abbé professeur-docteur Pierre-Paul Golebiowski, comme évêque auxiliaire de Mgr Lorek, évêque de **Sandomierz (Pologne)**.

LUNDI 2. — **A l'étranger.** — A **Tokyo (Japon)**, ouverture du XIXe Congrès international du « Pen Club ». Thème : « Influence réciproque des littératures de l'Est et de l'Ouest ». Premier Congrès extra-européen, il réunit 300 écrivains ; la délégation française est conduite par M. André Chamson.

— A **Blackpool (Grande-Bretagne)**, ouverture du LXXXIXe Congrès des trade-unions britanniques 1 000 délégués y représentent 8 millions de salariés.

— Ouverture, jusqu'au 7 septembre, des 12e Conversations catholiques de **Saint-Sébastien (Espagne)**. Thème : « La crise du langage dans le monde d'aujourd'hui et le langage de l'Eglise ».

— A **Bruxelles**, ouverture, jusqu'au 9 septembre, du IIe Congrès des historiens de la Renaissance. Thème : « Charles-Quint et la Renaissance ». Les congressistes se réuniront successivement à Anvers, Malines, Gand, Bruges et Liége.

— A **Rome**, le Conseil mondial de la J. O. C. élit président de la J. O. C. internationale M. Roméo Maione, ancien président de la J. O. C. canadienne.

— A **Rome**, première journée du pèlerinage du mouvement « Jeunes Séminaristes ». 3 200 Séminaristes et leurs 550 supérieurs et professeurs, venus de 83 diocèses de France, sont rassemblés.

— A la **Jamaïque**, un train, qui ramenait 1 500 fidèles d'un pèlerinage à la baie de Montego, déraille près de Kendal. 205 morts, 700 blessés.

— En **Inde**, le Parlement de l'Etat de Kerala adopte la loi scolaire élaborée par le gouvernement communiste issu des élections du mois de février, loi qui met en danger les nombreux établissements des Missions catholiques. De violentes manifestations avaient eu lieu à ce sujet à Trivandrum et dans tout le pays durant le mois d'août.

— En **U. R. S. S.**, à l'occasion de la rentrée scolaire, introduction de l'instruction secondaire obligatoire dans la République fédérative de Russie, la plus importante des Républiques de l'Union soviétique.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 28 août dernier, à **Mells**, dans le Somerset, à l'âge de 69 ans, de Mgr Ronald Arbuthnott Knox. Fils du défunt « évêque » anglican de Manchester, il se convertit au catholicisme, reçut l'ordination sacerdotale en 1919 et fut l'un des premiers apologistes du catholicisme en **Angleterre**. Son principal ouvrage a été la traduction en anglais de l'Ancien et du Nouveau Testament. Auteur de nombreux ouvrages : études théologiques, sujets littéraires, romans même. Rappelons qu'il était le frère de Valpy Knox, directeur de la fameuse revue satyrique **Punch**. Il était né le 17 février 1888. Il fut nommé prélat domestique en 1936 et protonotaire apostolique le 25 septembre 1951. En janvier, de cette année, il fut créé membre de l'Académie pontificale de théologie. De ses 44 ouvrages, les plus connus sont : **The Belief of catholic, God and the Atom, The Mass in Slow Motion, Essays in Satire.**

— A **Bilbao (Espagne)**, grève des ouvriers des chantiers navals qui demandent une augmentation des salaires et des congés payés. 2 700 grévistes sur 4 500 ouvriers.

— A **Montréal (Canada)**, ouverture, jusqu'au 8 septembre, du VIe Congrès du Bureau international catholique de l'enfance. Thème : « L'enfant dans l'Eglise et le monde d'aujourd'hui ». 800 participants de 42 pays.

MARDI 3. — A **Vence (Alpes-Maritimes)**, où il vivait retiré depuis une dizaine d'années, mort subite, à l'âge de 58 ans, de l'écrivain Albert Paraz. Disciple et imitateur de Céline, ses principaux ouvrages sont : **L'arche de Noé, Bitru, Les repues franches, Vertiges, Remous, Une fille du tonnerre, Petrouchka, Le roi tout nu, Le lac des songes, Le gala des vaches, Le couteau de Jeannot, Sainte-Marie de la Forêt, Le poète écartelé, Valsez, saucisses, L'adorable métisse.** Pleins d'outrances et de peinture plus que hardies, tous sont à proscrire rigoureusement.

— Dans une conférence de presse, M. Baret, préfet d'Alger, et le général Allard, commandant du corps d'armée d'Alger, font le bilan de la pacification en **Algérie** : 109 chantiers ouverts utilisent 4 712 travailleurs ; 151 instituteurs instruisent 10 525 enfants ; 4 333 musulmans servent dans 109 harkas ; 142 fellagha se sont ralliés ; 435 communes sont administrées par 182 délégués spéciaux et 150 présidents de délégations dont 117 sont musulmans ; 1 273 musulmans participent aux fonctions municipales ; le service des Affaires algériennes utilise 344 officiers et sous-officiers, 414 attachés et 3 169 moghazni ; 17 545 personnes bénéficient de l'allocation aux vieux ; 36 219 malades ont été hospitalisés au cours des huit premiers mois de l'année.

A l'étranger. — A **Namur (Belgique)**, ouverture, jusqu'au 10 septembre, du IIe Congrès international de cybernétique. Il étudiera, entre autres choses, l'automation et ses effets économiques et sociaux.

— A **Rome**, le Chapitre général des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception élit le P. Louis de Peretti, recteur du Séminaire de Gap, âgé de 51 ans, supérieur de la Congrégation.

— **A Tokio (Japon)**, réunion, jusqu'au 14 septembre, de la 11e Assemblée générale de l'Union internationale de géodésie et de géophysique. 1 500 savants de 50 nations, dont 78 Français, sont assemblés.

— A l'Université de **Berkeley (Californie)**, ouverture durant cinq jours du VIe Congrès des étudiants arabes aux **Etats-Unis.** Thème : « Les Arabes et l'impérialisme ». 400 délégués y représentent 4 000 étudiants. La question algérienne sera abordée ; M. Mohammed Yazid prendra la

13 octobre 1957 **Sommaire** Numéro 1262

parole au nom du Front de libération nationale algérien.

— Publication, à **Rabat (Maroc)**, de la liste des personnes dont les biens, en application du dahir du 20 juillet dernier, ne peuvent plus faire l'objet de transactions sans autorisation du ministre de l'Intérieur. Cette mesure frappe 196 personnes, parmi lesquelles : le grand vizir El Mokri et ses adjoints Berreda et Naciri, les membres du « Comité des douze », dont le chérif Kittani, les quatre fils du Glaoui. L'ancien sultan Ben Arafa n'y est pas mentionné.

MERCREDI 4. — A **Lourdes**, dernière journée du premier Pèlerinage national des Gitans, ouvert le 31 août. 2 000 Gitans reçoivent la bénédiction envoyée par S. S. Pie XII dans un message affectueux.

— Nomination du général de division aérienne, Louis Murtin, comme chef d'état-major des forces alliées Centre-Europe.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr Paul Chevalier, évêque titulaire de Rhandus et auxiliaire du Mans, comme coadjuteur, avec droit de succession, du cardinal Grente, archevêque-évêque du Mans. Né à Marolles-les-Braults (Sarthe), le 29 août 1896, il fit ses études classiques chez les Pères Jésuites, au Mans ; puis, ses études théologiques au Séminaire diocésain ; il passa trois ans au Séminaire français, à Rome; il est docteur en droit canonique. Ordonné prêtre le 10 juin 1922. Vicaire à Saint-Thomas de La Flèche pendant un an, professeur et économe au Grand Séminaire de 1927 à 1935, secrétaire général de l'évêché, chanoine honoraire, puis membre du Chapitre, il fut nommé vicaire général archiprêtre et prélat de la Maison de Sa Sainteté en 1948. Elevé à l'épiscopat le 21 août 1951, il fut sacré par le cardinal Grente le 11 octobre suivant.

A l'étranger. — A **Genève**, ouverture, jusqu'au 14 septembre, des 12e Rencontres internationales. Thème : « L'Europe et le monde d'aujourd'hui ». MM. Max Borce (Allemagne), Etienne Gilson et André Philipp (France), Paul-Henri Spaak (Belgique) prononceront de grandes conférences. Parmi les personnalités invitées, les participants entendront, du côté français, M. Gustave Thibon et les RR. PP. Dubaru et Fessard.

— A **Frégny, près de Genève**, mort du baron Maurice de Rothschild, âgé de 76 ans. Il était le fils du baron Edmond de Rothschild et le frère de M. James de Rothschild, décédé récemment à Londres. Elu député des Hautes-Pyrénées en 19[illegible] et des Hautes-Alpes en 1924 et 1928, il devint sén[ateur] de ce département en 1929. Collectionne[ur] averti, il était, depuis 1935, membre du Cons[eil] des musées nationaux ; il avait été élu, en 19[illegible] membre de l'Académie des beaux-arts.

— Le bulletin d'information du Centre cath[o]lique de la presse (Rome) annonce qu'il res[te] actuellement en **Chine communiste** 18 missio[n]naires étrangers (hommes et femmes) : 3 Amér[i]cains (Mgr Jacques Edouard Walsh, à Changha[i] les PP. Wagner et Mac Cormack, en prison) 2 Coréens (les abbés Kim et Yen, en prison, Harbin) ; un Français (le P. Gheslin, S. J., Sienhsien) ; un prêtre allemand et 11 Sœurs [de] différentes nationalités, à Pékin.

JEUDI 5. — A **Aix-en-Provence**, clôture [du] IXe Congrès des Sociétés de philosophie de lang[ue] française, ouvert le 2 septembre, dont le thèm[e] était « L'homme et ses œuvres ». MM. André Sie[g]fried et Etienne Gilson y firent des communica[tions]. 335 participants.

A l'étranger. — A **Cuba**, une insurrection écla[te] dans le port de Cienfuegos. Des troupes envoyé[es] en hâte de La Havane luttent contre les partisa[ns] du chef rebelle Fidel Castro, appuyés par u[ne] partie mutinée de la garnison ; l'aviation bor[m]barde les positions des rebelles.

— **L'U. R. S. S.** remet aux Etats-Unis, à Grande-Bretagne et à la France une note sur Moyen-Orient, dont le texte est différent po[ur] chaque pays.

La Documentation Catholique

ABONNEMENTS France et Union française : 1 an : **1 200 frs** - 6 mois : **650 frs** Etranger : 1 an : **1 450 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port. Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

IMPRIMERIE : MAISON de la BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris 8e - C. c. p. Paris 1668 Tél. : BAL. 73-05 — Le Directeur : J. MATHERON